



REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
MAIRIE DE LA VILLE D'EU
—
(SEINE-MARITIME)



L'an deux mil neuf, le vingt six juin, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'EU s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame GAOUYER Marie-Françoise, Maire, en session, par suite de la convocation faite par Madame le Maire dans le délai voulu par la loi.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mlle DELRUE Anne-Marie, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme GAOUYER, Mr LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr BEAUMES, Mr SOUCHET, Mr GAOUYER (absent à la question 7), Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Mlle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mme MALLET, Mme RADE, Mr DENEUFVE.

Représentés : Mme SUEUR par Mr LENGLET, Mr DIEPPOIS par Mme BRIFFARD, Mme ELIE par Mme COINTREL-CAREL, Mr GOUET par Mme MALLET, Mr PARISY par Mme RADE, Mr LAMORIL par Mr DENEUFVE.

Absent : Mr VITAUX (jusqu'à la question 3).

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Mme le Maire : « Mesdames et Messieurs bonsoir. Nous allons débiter ce Conseil Municipal et je vais en tout premier lieu désigner une secrétaire de séance, mais auparavant, je voulais vous dire que Madame PERROT-LAMBERT va nous rejoindre, et pour le point n°9 il ne pourra être abordé que si nous avons réception des courriers de démission. A ce jour, nous n'avons pas reçu de courrier de démission. Donc, il vous faut les rédiger d'ici à ce que nous arrivions au point n°9.

2) COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2009

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 mai 2009 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le Maire : « Nous allons demander à Mr HERBETTE, le nouveau Directeur Général des Services en place depuis le 1^{er} juin, de bien vouloir venir nous rejoindre. Il va vous expliquer pourquoi il est là, qui il est. »

Mr HERBETTE : « Xavier HERBETTE, j'ai 43 ans, je suis marié, j'ai quatre enfants. Je suis juriste de formation et j'ai eu la chance de suivre une formation en Management des Entreprises à l'IAE d'Amiens après mon cursus de droit. Je suis ingénieur territorial, je travaille depuis plus de 14 ans maintenant en collectivité locale. J'ai travaillé au sein d'une communauté de communes, puis d'une ville, puis d'une communauté d'agglomération et enfin au sein d'une société d'économie mixte qui s'occupait de rénovation urbaine. Je suis arrivé à EU car j'ai trouvé que le challenge était assez intéressant, c'est la première fois que je dirige les services d'une collectivité. Je trouve que c'est une très belle Ville qui bénéficie d'un superbe cadre de vie et qui a plein de projets à porter. Il y a une équipe assez dynamique quoi qu'on en dise et c'est tout ce qui m'intéresse dans ce projet. Pour la première fois, je travaille pour une femme. J'ai travaillé pendant des années pour des hommes, donc c'est peut-être une des raisons qui m'a incité à candidater sur ce poste. »

Mme le Maire : « Merci Mr HERBETTE, je ne savais pas que c'était une motivation, mais vous me faites sourire, je vous remercie, vous me prenez au dépourvu. Arrivés à ce point là de l'ordre du jour, nous allons devoir approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mai qui comme je vous l'ai dit a été enregistré dans des conditions catastrophiques et a posé de très sérieux problèmes de retranscription. »

Mme MALLET : « Oui, c'est vrai qu'il y a pas mal de fautes de syntaxe etc, j'imagine que c'est un travail qui n'est pas facile mais il y a quand même des petites fautes qui font que le sens est changé, donc à la page 4 je pense qu'il manque le mot « envers » les enfants et les adolescents et non pas « notamment », ce ne sont pas les enfants qui sont des projets donc « envers » les enfants, on est tous d'accord, les adolescents dans les domaines de toutes « ces » compétences (« ses »). »

Mme le Maire : « Il faut vous expliquer qu'il ne nous est resté que le tout petit appareil d'enregistrement, voyez-vous un peu ce que cela peut faire dans la mesure où ce petit appareil d'enregistrement, avant lorsqu'il fonctionnait, il y avait le micro baladeur à l'appui. »

Mme MALLET : « Page 14, toujours dans la forme, l'intervention de Mr GOUET à la fin du 1^{er} tiers de page au sujet de l'impressionnisme « Oui et pour ma part, je pense que la Normandie..., on ne peut être « que » favorable. » « Ce sont des détails, je crois que c'est tout. » « Par contre, là c'était plus sur le fond, qu'en est-il de la convention avec le Centre de la Hêtraie puisqu'il y avait une ligne que l'on souhaitait voir corrigée mais il fallait aussi que... »

Mme le Maire : « C'est fait exactement dans les mêmes termes que ce que l'on a dit au Conseil Municipal, »

Mme MALLET : « Ils ont accepté ... »

Mme le Maire : « On a fait une modification finale tous ensemble, c'est effectivement ce qui a été retenu. »

Mme MALLET : « D'accord. »

Mme le Maire : « Alors que ce n'est pas exactement le type de phrase que normalement on aurait dû faire figurer, mais nous avons convenu au Conseil Municipal que nous le proposerions comme cela et il n'y a pas eu du tout de soucis de la part du Président. »

Mme MALLET : « D'accord. »

Mme le Maire : « Puisqu'on aborde ce compte rendu, il y avait une allusion sur le F.S.L. qui était faite par Mr LAMORIL au sein de ce document. Je vais donner la parole à Mme ROBILLARD sur le Fonds de Solidarité Logement. Evitons les sigles. »

Mme ROBILLARD : « En fait, Mr LAMORIL avait demandé une explication concernant la répartition du F.S.L. sur les différents fonds logement, électricité, eau. On a effectivement demandé le renseignement au niveau du Département et le responsable qui gère ce service là est actuellement débordé. Ils ont les chiffres de 2007 mais ils travaillent actuellement sur les chiffres de 2008 qui devraient sortir prochainement. Je leur ai dit qu'il n'y avait pas d'urgence car c'était juste une information, j'espère les avoir pour le prochain Conseil Municipal qui doit être le 10 juillet, j'en reparlerai, donc, dès que j'aurai l'information. »

Mme le Maire : « Il y aura un Conseil Municipal le 10 juillet compte tenu du nombre de sujets à aborder ce soir. Il n'était pas possible d'en mettre plus sinon nous allons dégoûter et les conseillers et les spectateurs. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 mai 2009.

Mme Le Maire : « Je salue l'arrivée de Mme PERROT-LAMBERT et nous allons pouvoir commencer le compte administratif.

3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion du Trésorier.

Mme Le Maire : « Pour aborder ce compte administratif, il va nous falloir désigner un Président de séance sur cette question du compte administratif. Qui se propose à la candidature ? »

Mr LEVESQUE : « Je me propose à la candidature. »

Mme le Maire : « Mr LEVESQUE propose sa candidature, y a-t-il une autre personne ? Non ? Quelqu'un est-il contre la candidature de Mr LEVESQUE ? Personne ? Qui s'abstient ? Non plus, donc Mr LEVESQUE vous présidez s'il vous plaît le compte administratif. »

Mr LEVESQUE fait la lecture du compte administratif du budget principal et des budgets annexes dont les principaux chiffres sont inscrits sur le tableau ci-après :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Budget principal	3 296 081,30	2 648 229,71	9 787 998,63	11 996 450,19
Théâtre	845,69	47 261,08	243 787,16	243 881,77
Camping	8 792,42	5 689,56	61 958,59	65 061,47
Le Bragance	20 099,09	9 874,30	5 733,76	26 693,55
Atelier FME-Location ELIDIS SA	0	2 286,73	54 126,12	56 856,48
Assainissement	67 217,53	369 815,08	82 347,96	535 907,56
Atelier Techni-Bureau	101 600,34	157 771,87	14 771,99	64 861,36

Mme MALLET : « Je voulais simplement dire que nous ne posons pas les questions puisque nous avons eu des réponses en commission des finances.

Mr LEVESQUE : « Arrivée de Mr VITAUX. »

Mme le Maire : « Il n'y a pas de nouvelle question ? Donc nous allons pouvoir aller plus vite.

Mr LEVESQUE poursuit la lecture...

Mme MALLET : « Je ne comprends pas très bien l'aire d'accueil des gens du voyage, quand nous comparons la page 12 et la page 17, à cette dernière page, nous avons une annulation de 213 000 euros alors que de l'autre côté nous avons 70 000 euros. Je ne sais pas, je suis perdue dans « l'aire », il est acquis ce terrain ? »

Mme le Maire : « La vente a eu lieu courant décembre, donc il est sur les 1ers jours de 2009, sur les échéances des chèques. »

Mr LEVESQUE : « C'est pour cela. Il est prévu au BP 2009. »

Mme le Maire : « Nous devons être à la signature aux alentours du 10 décembre. »

Mr LEVESQUE : « D'autres questions ? »

Lecture du compte administratif du THEATRE.

Y a-t-il des questions ?

Mme MALLET : « A la page 4, frais de mission – poste 62-56, je pense que c'est la directrice qui se déplace pour trouver des spectacles, lorsque nous savons que les frais de mission étaient de 3 000 euros en 2007, et qu'ils sont à 4 600 euros en 2008, ce qui fait une augmentation de 50 %. Où va-t-on s'arrêter ? En plus, c'est sur son temps de travail je suppose ? »

Mme le Maire : « C'est effectivement sur son temps de travail, ce sont des missions qui l'amènent maintenant que la programmation prend de l'ampleur au Théâtre à aller chercher des spectacles qui ne sont plus juste à côté. Il faut forcément élargir le cercle et nous contrôlons chacune de ces missions sur les frais engagés car effectivement nous trouvons aussi que les sommes montent rapidement. Il se trouve que maintenant, il est nécessaire qu'elle aille bien au-delà des premiers cercles des premières années de façon à ne pas réitérer les mêmes spectacles. Nous en sommes maintenant à un deal avec la Directrice qui est d'envisager d'autres types de nuitées dans la mesure où il y a des forts coûts de transport, et en principal de transport. »

Mme MALLET : « Que le cercle s'élargisse « soit », mais c'était déjà à Avignon...à part le festival de Marseille et celui de Montpellier. »

Mr BARBIER : « Je pense déjà que les frais hôteliers ou autres augmentent, c'est une certitude. Maintenant, c'est vrai ce que disait Mme GAOUYER, si vous avez un appartement à Avignon, vous nous le dites, ce serait pas mal, maintenant c'est vrai que nous lui avons demandé de vraiment faire attention mais tout est justifié. La qualité du programme est indéniable, la réussite sur l'année précédente que ce soit sur la saison 2007-2008-2009 que l'on vient de passer. Ceci est vraiment une partie de son travail qui n'est pas négligeable et je ne vois pas comment nous pouvons faire autrement. Mais effectivement, nous lui avons bien redit qu'il fallait faire attention, qu'elle appartenait à une Communauté Municipale. »

Mme le Maire : « Dans les documents que j'ai avec moi, le nombre de déplacements a été beaucoup plus important. »

Mr LEVESQUE : « Y a-t-il d'autres questions ? »

a) Lecture du compte administratif – CAMPING MUNICIPAL.

Mr VITAUX : « En section de fonctionnement-recettes page 6, qu'est-ce qui justifie la chute des subventions dotation qui était un budget prévu de 64 000 € qui passe à 10 000 €. »

Mr LEVESQUE : « Là, il s'agit des subventions d'équilibre de la Commune. Subvention d'équilibre veut bien dire équilibrer. En clair, on avait prévu 64 931 € et pour équilibrer, nous avons eu besoin uniquement de 10 255 €. »

Mr VITAUX : « N'ayant pas eu le terme de subvention d'équilibre... »

Mr LEVESQUE : « Oui, tout-à-fait. »

Sur les grosses réparations camping (page 7).

Mr VITAUX : « Ces grosses réparations sont-elles portées principalement sur tout ce qui est la partie sanitaire ? »

Mme le Maire : « Oui. »

b) Lecture du Compte Administratif – LE BRAGANCE.

Mr VITAUX : « Il y a une révision à la hausse ou à la baisse pour le loyer, je ne sais plus ce que l'on avait fait ? »

Mme le Maire : « A la baisse, deux fois. »

c) Lecture du Compte Administratif – ELIDIS.

d) Lecture du Compte Administratif – ATELIER RELAIS TECHNI BUREAU.

e) Lecture du Compte Administratif – ASSAINISSEMENT.

Mme MALLET : « Je pense, mais peut-être que je me trompe, je pensais que ce budget était au réel et je suis étonnée de trouver un fond de compensation de TVA. »

Mme PERROT-LAMBERT : « A quel endroit ? »

Mr LEVESQUE : « Sur les acquisitions de matériel. »

Mme PERROT-LAMBERT : « Tout le reste est effectivement dans le cadre du contrat d'affermage mais pour ce qui est des biens propres et des acquisitions de matériel, pour ces choses là, la collectivité est au fond de compensation, mais uniquement pour les biens propres. »

Mr VITAUX : « Page 8, en section investissement-recettes. Pourquoi il y a des budgets prévus pour les opérations patrimoniales par exemple et pour les autres immobilisations de 125 000 € et on ne met que 975 €. Vous pouvez m'expliquer. »

Mr LEVESQUE : « Il s'agit simplement de travaux reportés. Ce sont des choses que l'on avait prévu... »

Mme le Maire : « Il y a des dossiers qui n'étaient pas en capacité d'être faits parce que les demandes de subvention n'étaient pas assez avancées et comme on l'a dit de multiples fois, nous engageons les travaux que quand nous avons le taux maximum de subvention, donc rappelez-vous que l'on a voté à la fin du Conseil du mois d'octobre le fait que l'on rendait la route acceptable au public pour récupérer des subventions, de 30 % du Département.

Donc forcément que c'est un chantier qui a été engagé plus tardivement, malheureusement nous ne le paierons qu'en 2009 puisqu'il est quasiment fini. On arrive au camping au dernier instant.

Après la lecture du Compte Administratif – Assainissement.

Mr LEVESQUE : « Je précise que les chiffres que nous avons entendus ce soir sont conformes à ceux fournis par le compte de gestion du receveur municipal et je tiens par ailleurs à remercier pour leur dévouement et leur disponibilité les deux personnes qui travaillent au service Comptabilité à la Ville.

Mr VITAUX : « Juste pour remarquer que je trouve quelque peu dommageable de créer des lignes budgétaires avec des développements de projets sans vraiment utiliser ces lignes budgétaires ce qui crée bien sûr des excédents importants qui font un peu fausser l'ensemble du budget, notamment pour le premier budget de la Commune. »

Mr LEVESQUE : « Si l'on veut que les projets aboutissent, il faut les prévoir, et donc nous les prévoyons. Après, nous n'avons pas eu les subventions, nous vous avons expliqué que nous engageons les projets à partir du moment où les subventions étaient assurées. Si les subventions ne sont pas assurées et bien écoutez...le projet... on attend d'avoir la certitude. C'est un choix et nous l'assumons. Et je rappelle également que le budget primitif 2008 a été fait très rapidement, les élections ont eu lieu le 16 mars, le 23 mars l'installation et il fallait que cela soit voté pour le 15 avril, et rien n'était fait. Nous avons dû aussi tenir compte de ce calendrier pour mettre en place le budget primitif 2008 et dont vous avez le résultat aujourd'hui avec le compte administratif. »

Mr VITAUX : « Mais c'est bien vous qui l'avez fait ? »

Mr LEVESQUE : « Tout à fait. Je précise également que les emprunts s'élèvent à zéro sur l'exercice 2008, que les taux d'imposition locaux n'ont pas augmenté. Vous n'étiez pas là au début mais je voulais vous annoncer qu'au niveau de la capacité d'autofinancement que nous avons dégagé cette année, ce n'était pas gagné d'avance. »

Y a-t-il des interventions ? »

Mme MALLET : « Je pensais que le Maire devait quitter la séance le temps de ces interventions justement ? »

Mr LEVESQUE : « Non, l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Conseil Municipal est présidé par le Maire et à défaut par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. C'est ce qui se passera tout à l'heure quand nous passerons au vote. »

Mme MALLET fait la déclaration suivante :

Mme MALLET : « Permettez-moi au nom des élus de l'Eu Futur, d'abord de savourer cet instant – unique dans l'année – où nous pouvons nous exprimer sans que les minutes ni les caractères d'imprimerie ne nous soient comptés.

Nous déplorons que ce compte administratif nous soit présenté si tard. Soit la loi vous autorise jusqu'au 30 juin mais il eut été plus judicieux de le connaître pour élaborer le projet du budget 2009. Ainsi aurions-nous pu noter les ajustements nécessaires.

Le compte administratif reprend l'ensemble des décisions d'une Commune ; de son budget primitif et des différentes décisions modificatives au cours de l'année. Une colonne décisions modificatives pourrait-elle être ajoutée au document ?

Ce compte administratif est l'occasion de présenter les réalisations des principales masses budgétaires et d'analyser les principaux indicateurs.

Crédit annulé égale crédit disparu et non reconduit, avons-nous entendu en commission.

Ce soir nous constatons un compte administratif prouvant votre immobilisme, votre taux très faible de réalisation.

Les eudois paient leur impôt pour des projets gelés voire annulés confère la salle des sports qui voit l'annulation des crédits votés antérieurement.

Aujourd'hui les eudois paient du vide...

Vous allez vous réjouir d'un autofinancement important par la reprise sur la section de fonctionnement mais à quel prix ? Vous venez de dire : « nous faisons des économies. »

- 20 % sur l'entretien des terrains,
- 20 % sur celui des bâtiments,
- 25 % sur la voirie,
- 25 % sur l'entretien des réseaux.

Les besoins sont pourtant visibles par tous... La sécurité des réseaux est-elle garantie ? Ne pas entretenir aujourd'hui coûtera cher.

Le budget fonctionnement montre un poste « eau » dépassé...Quelle est votre politique pour l'économiser ? Alors que des scientifiques reconnus annoncent que « la planète manquera d'eau avant de manquer de pétrole. » Quelle application les écoliers peuvent-ils faire de ce qu'on leur apprend ? Quels sont vos projets en politique de développement durable ?

On peut noter – 25% au CCAS alors que vous nous faites ici régulièrement du « misérabilisme. » Les critères d'attribution des aides auraient-ils changé ? Quelle aide exacte est apportée à nos concitoyens les plus démunis ?

Au poste Organisme de Formation seul 25 % de la somme a été utilisée, le droit à la formation existe, des besoins réels sont là, et le CNPT ne peut répondre seul à toutes les demandes.

Vous nous avez annoncé des actions subventionnées à des taux défiant toute concurrence... Le fait sûrement d'être du bon côté du manche.

Qu'en est-il pour l'acquisition du terrain pour les gens du voyage ? Vous notez en crédit annulé et donc en reste à réaliser des subventions... Les arrêtés sont-ils arrivés ? A combien ce dossier est-il finalement subventionné ?

Les acquisitions d'œuvres d'art à la vente de la famille d'Orléans, quand est-il exactement du montant de la subvention du fond des musées annoncée ici - même lors d'un Conseil Municipal à plus de 70 % ?

Le compte administratif est une traduction comptable d'un budget. Nous nous félicitons de la sincérité et de la probité des services. Nous remercions les fonctionnaires pour le sérieux de leur travail.

Sans rien ne mettre en doute mais le très faible taux de réalisation et notre opposition à votre politique nous imposent de voter contre ce compte administratif. »

Le groupe d'opposition. L'Eu futur.

Mr LEVESQUE : « Je vais donner la parole à Mme ROBILLARD. »

Mme ROBILLARD : « Au niveau du CCAS, lorsque vous dites que les attributions d'aides ont certainement été modifiées, oui sur le principe, car effectivement attribuer un bon alimentaire de 40 euros à une personne ou 60 euros peu importe le montant, il est bien plus intéressant lorsqu'il y a un souci financier, de monter un dossier, par exemple, auprès d'une Caisse

de Retraite Complémentaire, auprès du F.S.L., on a voté dernièrement la subvention pour que les personnes aient des aides financières bien plus importantes. Nous avons déjà pris l'exemple de la personne âgée qui avait le droit à un bon alimentaire régulièrement et pour qui nous avons monté un dossier auprès de la CAF pour avoir droit à l'allocation logement. Il est bien plus intéressant d'avoir 120 ou 150 euros d'allocation logement par mois, plutôt que d'avoir un bon alimentaire de 60 euros. Effectivement, cela fait des économies sur le budget mais pas pour la personne, cela fait beaucoup plus de travail pour le personnel du CCAS car il y a des dossiers d'instruits mais, le personnel dit également que c'est beaucoup plus satisfaisant, parce que les gens sont très contents du retour qu'ils ont au niveau des différentes attributions des caisses. Concernant les caisses de retraite complémentaire, nous avons des aides qui reviennent, nous avons eu quelqu'un dernièrement qui a reçu 900 euros, ceci fait une économie sur le budget.

Nous ne faisons pas de « misérabilisme », nous responsabilisons les gens, nous faisons de l'éducatif, de l'accompagnement sur l'attribution des aides, nous donnons des conseils sur l'utilisation d'un bon par exemple. C'est fait, vous le verrez puisque cela commence à être distribué aux gens, vous l'avez certainement à un moment entre les mains et l'on pourra le donner à Mr LAMORIL au CA du CCAS. Lorsque nous attribuons un bon et que la personne achète 3 kgs de carottes cela coûte beaucoup moins cher que d'acheter une boîte de conserves, c'est sûr que c'est beaucoup plus long, mais c'est aussi passer du temps avec les enfants pour éplucher les carottes afin de faire à manger. Voilà, c'est toute une globalité au niveau de l'aide et de l'intervention ? »

Mme le Maire : « J'ajoute en complément de Mme ROBILLARD qu'il faut voir le contexte de 2007 où la subvention qui a été utilisée était de l'ordre de 60 000 euros. Nous avons souhaité mettre 100 000 euros au budget car nous allions vers le quotient familial pour la cantine et nous ne savions pas dans quel contexte cela dépenserait de l'argent, donc nous avons fait des « provisions » à ce niveau-là et nous n'avons dépensé que 75 000 euros, donc il y a eu plus d'argent dépensé au CCAS sur l'année précédente mais sur un projet construit. Vous avez vu aussi que pour l'année de 2009, nous avons maintenu ces chiffres à 100 000 euros dans la mesure où nous allons aller sur l'aide au quotient familial pour les Centres Aérés de la même façon pour accompagner les familles dans le sens où le Centre Communal d'Action Sociale, ce sont les personnes âgées, les familles, les gens jeunes, personne ne doit être exclu de notre aide et il faut surtout faire du sur-mesure. Faire du sur-mesure lorsqu'on monte un dossier de RMI, il me semble tout à fait normal que l'on monte en même temps un dossier de CMU, cela aussi, il a fallu l'ajuster. »

Mr LEVESQUE : « Je rajouterai également qu'il ne faut pas négliger les restes à réaliser qui en dépenses sont constitués des marchés en cours, des bons de commande transmis aux entreprises. En recettes, ils sont constitués des subventions dont la notification est arrivée avant le 31.12, les emprunts (le contrat est signé avec les organismes bancaires). Je précise également que les crédits annulés au compte administratif ne veulent pas dire que les projets sont abandonnés, mais simplement, qu'ils sont sans engagement juridique au 31.12 et qu'ils sont reportés en crédits nouveaux au budget primitif si le projet est reconduit.

Par rapport au taux de réalisation que vous jugez faible, je précise que l'année 2008 a été une année d'élections, que toutes les années d'élections voient une baisse de l'investissement quelle que soit la tendance des équipes en place, et c'est le cas cette année au niveau national, la Ville d'Eu ne déroge pas à ce qui se passe au niveau national et il me semble qu'entre 2001 et 2002, vous n'avez pas dérogé à la règle non plus. »

Mme le Maire : « Un autre élément de réponse par rapport à l'aire des gens du voyage : il a fallu changer l'emplacement de l'aire des gens du voyage dans la mesure où si nous l'avions fait comme l'équipe précédente l'avait préconisé en haut de la Côte d'Abbeville. Sur cette grande rocade, les risques sur ces populations auraient été majeurs au moment de couper la route. Il a donc

été convenu d'un autre lieu. Ce dernier est près de l'aire d'aviation et ont été prises toutes les mesures afin de pouvoir l'inscrire au Projet d'Occupation des Sols (POS) et que je sache, ce dossier était tellement « mauvais » qu'il a été « retoqué » à la fois par l'Etat et par le Département. Nous sommes 37 semaines en arrière donc nous ne pouvons pas commencer cette aire des gens du voyage tant que cette disposition n'est pas acceptée.

Nous vous expliquerons très bientôt au Conseil municipal que nous avons un accommodement possible pour peut-être faire accélérer malgré ces 37 semaines en arrière sur lequel nous sommes contraints, dans la mesure où pour nous, l'aire des gens du voyage est un impératif et c'est un projet qui se fait en lien avec la Ville du Tréport. »

Mr LEVESQUE : « Afin de passer au vote je demanderai à Mme GAOUYER de quitter la salle. »

Mme le Maire quitte la salle.

Mr LEVESQUE : « Nous allons voter l'ensemble de ces comptes administratifs. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs par :
21 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention.

Mr LEVESQUE : « Nous pouvons maintenant demander à Mme GAOUYER de revenir. »

Mme le Maire : « Mr LEVESQUE je vous remercie pour ces résultats, il m'est agréable de constater que le compte administratif soit approuvé. Sur celui-ci la dette a baissé de plus de 7 % ce qui nous met dans une situation bien meilleure pour pouvoir négocier demain si nous devons emprunter, mais notre objectif est encore de maîtriser ce sujet là puisque de gros investissements se profilent.

Je voudrais à ce point là du débat remercier bien sincèrement les élus, les gens qui sont à nous assister en étant présents dans la salle, tout particulièrement, je remercie le personnel pour la qualité du travail chaque jour, pour tous les documents d'observation afin que nous soyons vigilants sur les dérapages car, nous savons que la population est encline à faire elle aussi des économies et il serait vraiment préjudiciable que nous nous laissions aller dans des gabegies, dans des dépenses somptuaires dans la mesure où le temps est à la morosité et, nous aussi, nous devons donner l'exemple.

Et puis pour sa vigilance au quotidien, je remercie Mme PERROT-LAMBERT, receveur percepteur avec laquelle nous travaillons très souvent, allant chercher auprès d'elle des éclairages dans la mesure où son rôle est celui-ci. A nous de savoir poser les questions, et puis à elle de nous expliquer et de nous réexpliquer dans la mesure où ce travail, conjointement, doit permettre d'avoir une meilleure gestion. En tout cas, notre objectif est d'avoir cette meilleure gestion, dès maintenant, et non pas d'attendre des situations catastrophiques, comme on a pu le voir dans les années antérieures, faites par d'autres qui, aujourd'hui, se permettent de nous demander des éclairages sur notre politique de projet de développement durable.

Un clin d'œil vers Mr GREBOVAL : cette année 2008, personne ne l'a souligné a été la remise en état de tous les avaloirs (ce qui n'est pas rien quand on sait les possibilités d'inondations dans cette Ville), nous travaillons sur le développement durable au quotidien avec les agents qui sont force de propositions sans arrêt.

La formation a eu lieu, aucune formation n'a été refusée cette année 2008.

Il y a d'autres lieux de formation, en tout cas les personnels, me semblent-ils ont été satisfaits des formations et, à tel point que, bientôt nous vous parlerons de réussite aux examens, ce qui, pour nous, est aussi très intéressant de voir les personnels évoluer en terme de formation jusqu'à pouvoir évoluer dans leur carrière. Nous vous ferons des annonces très bientôt et c'est un travail de 2008 qui a porté ses fruits. Concernant des « projets gelés » il s'agissait pour nous de ne pas « faire aller » des dossiers qui étaient « bancals » et de plus, devoir arrêter une salle de sport (71 000 € plus les sommes antérieures qui avaient déjà été versées, donc on est à plus de 100 000 euros de gabegies pour ne pas avoir maîtrisé un dossier dans le cadre de la réglementation, et nous ne pouvions pas commencer, dans la mesure où si un des autres architectes non retenu, comme il nous l'a été proposé, aurait porté réclamations, nous aurions versé des sommes énormes. Nous avons voté ce projet. C'est un petit peu « gros » de faire des analyses aussi raccourcies quand les années antérieures ne nous ont pas permis de constater une gestion saine.

L'année 2001-2002 a vu une descente énorme d'investissement comme quoi, à chaque fois que l'on redémarre une mandature, il y a des ajustements que chacun doit faire.

Je n'ai nullement honte de ce que toute l'équipe a fait au long de cette année 2008 et surtout en étant accompagné par le personnel qui intervient au quotidien dans les dossiers, nous ne sommes pas des « techniciens » nous sommes des élus et nous avons besoin, sans arrêt, des compétences du personnel et c'est l'intérêt de ce dossier de comptes administratifs. Je vous remercie Mr LEVESQUE. »

4) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ATTRIBUTION

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour :

- autoriser l'attribution des subventions communales suivantes :

Lycée (VTT)	100 €	Collège Louis-Philippe – Club Echec	200 €
Boules Club 3 Villes Sœurs	500 €	Sapeurs Pompiers Bal 14 juillet	1 200 €
Véloce Club Eudois	6 000 €	Ecurie Rock – Murmure du son	3 000 €
Centre des Fontaines – Séjour montagne Ass.quartiers : 1 000 €			

- autoriser les décisions budgétaires modificatives nécessaires au versement de ces subventions dont le tableau est joint en annexe n°2.

Mme le Maire : « Je donne la parole à Mme BRIFFARD qui va évoquer le Lycée, les Boules Clubs des 3 Villes Sœurs et le Véloce Club eudois. »

Mme BRIFFARD : « Nous avons une subvention exceptionnelle demandée par le Lycée pour une participation aux championnats de France V.T.T. Nous proposons de leur attribuer 100 euros, le Boule Club des 3 Villes Sœurs pour leur organisation du concours de pétanque interrégional qui aura lieu le 27 juin, et le Véloce Club eudois pour toutes les manifestations qu'ils ont organisé depuis le début de l'année sur la Ville d'Eu, avec une particularité cette année, puisqu'ils nous ont organisé le championnat de Normandie le 07 juin ici à Eu et, pour ce dernier, dans les demandes de subvention qu'ils avaient effectuées, ils ont déduit 1 000 euros qu'ils avaient reçus l'an dernier, pour une course qui n'a pas eu lieu. Il est bien de restituer de l'argent dont nous n'avons pas eu besoin, donc cela a été déduit cette année. Cette année, nous faisons une proposition de 6 000 euros puisqu'il y a eu ce championnat en plus. »

Mme le Maire : « Souhaitez vous que l'on fasse un vote bloqué ou souhaitez-vous voter point par point ? »

Le Conseil Municipal décide un vote bloqué.

Mme RADE : « Petite précision, à combien s'élèvent à ce jour les subventions versées au Véloce Club ? »

Mme BRIFFARD : « Ils n'ont eu aucune subvention exceptionnelle, Ce sont les premières, ils ont eu leur subvention de fonctionnement comme les autres Clubs. Le montant est de 6 500 euros de fonctionnement et en subventions exceptionnelles, c'est la première et elle sera la seule. »

Mr LENGLET : « Pour le Centre des Fontaines qui envisage de réaliser un séjour vacances au mois d'août prochain, le dossier de projets qui a été monté avec trois partenaires dont la Mairie, qui est à l'initiative du projet. Nous souhaitons en effet que les personnes qui ont le plus de difficultés à partir en vacances puissent le faire plus aisément, nous avons utilisé les compétences du Centre des Fontaines pour monter ce projet, le tout étant au départ une idée qui provenait des Associations de quartiers, et tout particulièrement du quartier de la Busine.

Un projet a donc été monté et la Mairie, pour montrer sa satisfaction de voir cette collaboration entre elle-même, les quartiers et le Centre des Fontaines, souhaiterait voir attribuer à ce projet la somme de 1 000 euros.

Le détail du projet : c'est un déplacement qui s'effectue au mois d'août sur une semaine, pour des familles qui ont des difficultés pour partir en vacances, que l'on a sélectionné à partir d'un contrôle de leurs revenus. Nous aimerions les aider dans leur projet en leur attribuant 1 000 euros. »

Mme MALLET : « Antérieurement, il y a un an ou deux, ils sont allés en Vendée. Durant les années antérieures, il y a plusieurs voyages comme cela, au moins un ou deux et c'était en Vendée. »

Mr LENGLET : « Cette année, ceci est prévu pour la Savoie. Il y a bien eu des projets antérieurs mais il n'y a pas eu de suites dans la durée. Nous souhaiterions vraiment que cette action est un prolongement les années suivantes, qu'elle concerne davantage de familles car, l'initiative venant du quartier de la Busine, qui est l'un des quatre quartiers le plus dynamique, il était bien normal qu'ils soient les premiers servis.

Nous avons cherché dans d'autres quartiers des compléments, le Mont Vitot n'a pas de représentant dans ce voyage, les deux autres quartiers Champs de Mars et St Laurent en ont, et notre projet pour les années suivantes c'est d'élargir le champs des familles à modestes revenus et ayant des difficultés pour partir en vacances, donc d'élargir le champs à tout le monde, et qu'il y ait une pérennité dans le temps c'est-à-dire que ce soit une action annuelle et non pas ponctuelle.

Il y a 19 enfants qui partiront pour le moment et 20 adultes qui les accompagneront plus les animateurs du Centre des Fontaines. Voilà quel est le projet. »

Mme Le Maire : « Comme il n'y a pas de questions, nous allons passer au Collège Louis Philippe. Mr LENGLET. »

Mr LENGLET : « Le Collège Louis-Philippe qui nous est cher puisque c'est le notre, a obtenu des résultats fort intéressants dans le domaine de la compétition des échecs. C'est un Club qu'ils ont monté cette année, qui en est à ses « balbutiements » et ils ont réussi du premier coup,

vous l'avez lu dans la presse, à devenir champions de la région Normandie. Ils avaient le droit de participer à la finale du championnat national, ce qu'ils ont fait, mais cela leur a coûté évidemment des déplacements. Ils souhaitaient emmener l'ensemble du groupe alors qu'une famille ne pouvait pas soutenir le coût financier. Ils ont donc fait une demande de subvention exceptionnelle à la Mairie, et s'étant classés 10^{ème} au championnat national, la Mairie serait heureuse de pouvoir les soutenir en leur attribuant 200 euros. »

Mme le Maire : « Monsieur VITAUX. »

Mr VITAUX : « Ce n'est pas le premier Club d'échecs du Collège, il a toujours existé. »

Mme le Maire : « Non, il a été dissout. »

Mr LENGLET : « Vous ne suivez pas bien la Presse, dans le Journal Informations Dieppoises de mardi qui doit encore être en vente, vous pourrez trouver l'article qui vous rapporte les résultats obtenus. »

Mme le Maire : « Il y a eu un Club d'échecs, puis il s'est arrêté puisque le Monsieur qui le dirigeait est retraité et a quitté la région. Il y a donc eu une période de faille et c'est à nouveau une nouvelle initiative. »

Mr LENGLET : « Ceci est propre au Collège mais j'ai encouragé vivement les gens du Collège à s'étendre sur la Ville et peut-être pourrions-nous remonter quelque chose dans le cadre du Centre des Fontaines, ceci pourrait être une idée ou de l'autre Centre des loisirs, pourquoi ne pas relancer un peu les échecs sur la Ville. C'est un jeu qui apporte beaucoup. Nos collégiens ont vraiment « brillé. »

Mme le Maire : « Je vais donner la parole à Mr LEVESQUE sur les Sapeurs Pompiers, le bal du 14 juillet. »

Mr LEVESQUE : « Cela va être assez rapide, que seraient les cérémonies du 14 juillet sans le bal des Sapeurs Pompiers ? Nous proposons de les aider pour qu'ils puissent animer et organiser ce bal. Nous proposons 1200 euros, soit 200 euros de plus que l'année dernière. »

Mme le Maire : « Je donne la parole à Monsieur BARBIER sur l'Ecurie Rock – Murmure du Son, anciennement Grande Marmite. »

Mr BARBIER : « Je ne vais pas redire ce que j'ai dit la dernière fois parce qu'il fallait bien l'expliquer. Cela se passera la semaine prochaine. Nous demandons à nouveau une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros pour l'évènement Murmure du Son au profit de l'Ecurie Rock. »

Mme le Maire : « Je redonne la parole à Mr LEVESQUE pour qu'il explique les transferts de fonds pour faire cette opération. »

Mr LEVESQUE : « Je ne reviens pas sur les sommes mais je vais vous expliquer le fonctionnement. Au budget primitif, nous avons voté des réserves de subventions pour les Associations sportives, culturelles, intergénérationnelles et diverses. Tout ce qui concerne le Boule Club, Associations sportives du Lycée et le Véloce Club eudois, c'est évidemment pris dans la réserve concernant les Associations sportives. L'Ecurie Rock, c'est pris dans la réserve des Associations culturelles, pour le Collège Louis-Philippe et le Centre des Fontaines, c'est pris dans la

réserve des Associations intergénérationnelles, pour le bal du 14 juillet l'Amicale des Sapeurs Pompiers, c'est dans la réserve des Associations diverses. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour autoriser l'attribution des subventions communales citées ci-dessus et autorise les décisions budgétaires modificatives nécessaires au versement de ces subventions dont le tableau est joint en annexe.

5) TRAVAUX DE REFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le stade de football du stade des Prés Salés a été livré en 2001. L'absence de prise en compte des caractéristiques du sol à l'occasion de ces travaux a conduit, malgré l'opération de drainage effectuée à l'été 2006, à rendre particulièrement difficile l'utilisation du terrain par les sportifs.

Afin de remédier à ces difficultés, la ville a décidé de procéder à une réhabilitation totale du terrain engazonné en confiant, au préalable, à un bureau d'études le soin de définir les données techniques à prendre en compte dans le cadre de cette opération.

Les travaux comprendront les terrassements dont le décapage de la terre végétale existante sur 34 cm, l'enlèvement du réseau de drainage profond actuel, l'assainissement, la mise en place d'un nouveau dispositif de drainage, l'arrosage et la réalisation de la pelouse même. L'estimation prévisionnelle des travaux est établie à la somme H.T de 416 000 €, soit 497 536 € TTC, à laquelle s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant HT de 17 605,40 €, soit 21 056,77 € TTC.

Sachant que le Conseil Régional de Haute Normandie souhaite améliorer l'utilisation des équipements sportifs par les lycéens notamment, que la réhabilitation d'équipements sportifs peut être subventionnée par le Conseil Départemental, et étant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
Montant estimé de l'opération : 433605,46 € HT	Subvention CR (20%) : 86 721,08 €
Travaux : 416 000 € HT	Subvention CG (30%) : 130 081,65 €
Maîtrise d'œuvre : 17 605,4 € HT	Total des subventions : 216 802,73 €
	Part ville : 216 802,73 €

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional de Haute Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir avec les entreprises.

Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au BP 2009 : Compte 23-12 programme 86.

Mme le Maire demande à Mr HENNEBICQUE d'expliquer à l'aide d'un rétro projecteur l'étude qui a été faite par un bureau d'études concernant l'état du terrain de sport.

Mr HENNEBICQUE : « Ce bureau d'études, c'est Labo Sport qui aurait du venir présenter ce diaporama mais il n'a pu être là ce soir. L'étude consistait en un diagnostic agronomique, un diagnostic technique des réseaux d'assainissement superficiels et une vidéo inspection du collecteur principal et du drainage primaire. Nous avons quelques photos de l'état du terrain actuel où on s'aperçoit que le gazon est en mauvais état, il est jaune et il y a des traces où cela ne pousse pas. Au départ, la zone qui était touchée où les premiers travaux ont été effectués en 2006, au niveau du nouveau S7, depuis il y a eu un agrandissement, et c'est arrivé presque au milieu du terrain et le bureau d'études dit que dans quelques temps cela sera tout le terrain.

Ils ont fait un essai de traçabilité de teneur en eau, ils ont fait un trou dans la pelouse, ils ont mis de l'eau, au bout de 15 minutes, l'eau était là et 24 h 00 plus tard, l'eau était là (Mr HENNEBICQUE désigne l'endroit).

Ensuite, ils ont fait un état sur la densité végétale et la planéité. On s'aperçoit que la couverture végétale est asphyxiée, de couleur jaune, une densité ponctuelle très faible, présence de zones de dégarnissement avancées, la planéité et la micro planéité sont globalement défectueuses. Il y a des déformabilités fortes ponctuelles du substrat, notamment dans la zone sud-ouest où cela est saturé en eau. Au niveau du tapis végétal sur 7 cm, les racines sont assez denses, on descend un peu plus bas (Mr HENNEBICQUE montre sur le diaporama), jusqu'à 15 cm c'est de moins en moins dense, après il n'y a plus rien.

Ensuite, ils ont caractérisé le substrat (c'est du feutre ...) il est noir mélangé avec du sable fin gorgé d'eau jusqu'au niveau H1. Au niveau du H2 il y a des sables grossiers peu compacts, c'est noir et c'est saturé en eau, et il y a une très forte odeur de réduction (Mr HENNEBICQUE montre les deux zones H1 et H2).

A partir de H3 cela commence à sentir, il y a une forte odeur d'hydrogène sulfuré et en H4 c'est gorgé d'eau à moins 12 cm. Pour rappeler le système du drainage, on a des failles de suintements sur tout le terrain et qui amènent l'eau dans des collecteurs qui sont perpendiculaires, ce sont des drains qui sont à une certaine profondeur. Ensuite, tous ces collecteurs arrivent dans un collecteur principal et c'est renvoyé dans un fossé. Ici, il s'agit du collecteur qui a été posé en 2007. Ils se sont aperçus qu'il y a eu des problèmes au niveau des failles de suintements, la liaison entre les failles de suintements et les raccordements, la zone des collecteurs, ensuite au niveau des drains qui sont colmatés, enfin les raccords des drains sur le collecteur principal où il y avait des mauvais branchements, ils étaient enfoncés sans collerettes. Au niveau du collecteur principal également colmaté.

Au niveau du drainage superficiel, des sondages ont été faits et il y a une rupture de continuité hydraulique entre le drainage profond et superficiel, on s'aperçoit ici (en montrant la diapo) ce devrait être du gravier et au niveau du fond il y a une sorte de boue qui colmate complètement, l'eau ne peut plus s'infiltrer et arriver dans le drain. Ensuite, ils ont passé tous les drains au passage de la caméra mais ils n'ont pu arriver jusqu'au bout, puisque cela s'est arrêté.

Il y a un dysfonctionnement global du réseau de collecte profond, au niveau des collecteurs longitudinaux et des problèmes d'évacuation des eaux de collecte à l'exutoire, Mr HENNEBICQUE montre des photos. Lors des passages caméra, ils se sont aperçus qu'il y avait des écrasements (il montre l'endroit), de l'eau, des graviers, de la boue (au niveau de S8). Au niveau de S12, un drain 50 % rempli de dépôts limoneux. A un autre endroit, c'est de l'eau et des graviers.

La solution qui est proposée : il faut tout enlever (il montre la zone), sur 0.34 mètres, et reconstituer la couche drainante avec un apport de graviers sur 15 cm, d'un substrat à base de terre composée de sable... et finir par un gazon de plaquage. Il y a une condition importante qui est de voir en-dessous ce qui se passe, si la portée n'est pas assez forte il faudra remettre une couche traitée à la chaux (et nous sommes en dessous de 34 cm), pour stabiliser le fond de forme et c'est l'intervention de gros engins (comme nous avons sur les autoroutes) et qui mettent de la chaux. »

Mme le Maire : « Les machines à laver ça ne se décompose pas comme ça. »

Mr HENNEBICQUE : « Et cela s'affaisse. »

Mr VITAUX : « Je pense qu'il ne fallait pas être ingénieur pour savoir qu'il ne fallait pas faire de terrain là bas... »

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? » « Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Quelles sont les différentes compétences de Labo sport, ils ont une expérience, une expertise, sur plusieurs terrains ? »

Mme MALLET : « Nous avons déjà ce nom Labo sport en 2001. »

Mme le Maire : « Non. »

Mme MALLET : « Si. »

Mme BRIFFARD fait la lecture suivante : « Nous avons découvert le drain provenant directement du terrain, ce drain se trouve dans la terre posé sur le collecteur sans raccords. Après analyse, il s'avère que ce drain de diamètre 80 mm est saturé à 100 % en limon et argile. L'origine de ce phénomène est principalement due au fait que le drain ne se trouve pas enrobé de matériaux drainants et de plus il n'est pas raccordé au collecteur. »

Mme MALLET : « En 2001, nous avons la Société Labo sport dont le siège social est au Mans. »

Mme BRIFFARD : « 2001, c'est l'année de la création, ça c'est les constats. »

Mme MALLET : « En 2001 c'est la même Société. »

Mme le Maire : « C'est une Société d'expertise, ce n'est pas une Société qui « fait ». »

Mme MALLET : « Labo sport en 2001 siège social Le Mans qui a donné les conseils de réalisation et d'utilisation, etc... »

Mme BRIFFARD : « Le cahier des charges n'a pas été fait par Labo sport, c'était le cabinet Roussel et il ne peut pas avoir rien fait parce que c'est un cabinet d'expertise. En 2005 nous avons fait appel à Rénove sport qui constatait tous ces problèmes mais nous avons quand même repris la Société d'origine après un arrangement pour faire les travaux, nous avons réglé 22 000 euros pour ces travaux. »

Mme le Maire : « Et je rappelle, cette Société qui a fait ce gazon, qui a restauré ce gazon avec ce résultat là avait déjà fait des dégâts au Tréport, à Fauville en Caux et une liste très longue déjà connue antérieurement. »

Mr DENEUFVE : « Vous n'avez aucun recours envers la maîtrise d'œuvre ou l'entreprise qui a fait les travaux ? »

Mme le Maire : « Non pas sur les gazons. »

Mr DENEUFVE : « Pas sur les gazons. »

Mme le Maire : « Ca n'en fait pas partie, mais nous n'avons pas non plus de recours sur la bâtisse qui est à côté car les assurances n'ont pas été prises. »

Mme BRIFFARD : « En 2006 quand nous avons fait les travaux si nous étions intervenus, il aurait peut-être été encore possible d'avoir quelque chose mais à présent cela fait presque 8 ans. N'oublions pas que nous avons payé donc nous étions d'accord sur ce que nous avons refait, il ne faut pas l'oublier. Nous avons réglé une facture de 20 000 €. »

Mr VITAUX : « Il n'y a pas de décennale concernant le bâtiment les tribunes ? »

Mme le Maire : « Il n'y a pas de dommages ouvrages sur les tribunes mais il fallait faire vite et nous n'avons pas eu le temps de signer un document de dommages ouvrages. »

Mr VITAUX : « Pourquoi y aurait-il besoin d'un tel acharnement à vouloir investir tant d'argent en provenance du Conseil Régional que du Département et nous mêmes, pour des résultats qui sont peut-être encore hypothétiques, n'était-il pas bon de garder raison, se dire nous arrêtons, nous avons fait une erreur, les erreurs nous n'allons pas les accumuler, et de stopper, de changer de destination à ce terrain ? »

Mme le Maire : « Si vous voulez changer de destination ce terrain, il ne sera pas plus bon pour le rugby ou un autre sport de plein air. »

Mr VITAUX : « Je ne parle pas de sport, je parle de changer de destination, redonner... »

Mme le Maire : « Attendez, n'y a-t-il pas des emprunts là-dessus ? Comment fait-on à ce niveau-là, car on en a pris pour très longtemps et donc nous pensons, mais c'est peut-être au Conseil Municipal d'en décider, qu'il faut s'acharner malgré tout. Nous savons bien que l'on arrive à faire pousser des tomates sur des fils de nylon avec du substrat. On ose espérer que les drains complètement refaits et non pas juste un petit coup de grattage, on se donne des possibilités, qui sont très complexes dans le sens où la machine pour entretenir le gazon devra être changée puisque comme ce sera un travail sur substrat, il faudra faire les trous, en même temps, que l'on tondra de façon à aérer le dessous, ne plus avoir cette pollution olfactive qui donne bien le signe de pourriture donc nous allons devoir former les techniciens avec cette machine très spéciale qu'il faudra avoir en plus, en lien avec cette réfection de pelouse. Aujourd'hui faire abstraction de cet équipement, nous ne sommes pas en capacité de reconstruire cela, nous sommes en difficulté pour rembourser les emprunts. A la Ville d'Eu c'est 900 000 euros de capital tous les ans sans parler des intérêts qui sont sur le budget de fonctionnement. Il faut continuer malgré les estimations que Mme BRIFFARD va vous donner. »

Mme BRIFFARD : « Il faut continuer mais en prenant le maximum de garanties et le maximum de précautions, suivre vraiment les conseils qui vont nous être donnés. »

Mr VITAUX : « Nous avons été assistés, Mr HENNEBICQUE était bien présent à cette époque, par d'éminents ingénieurs qui nous ont conseillé de refaire en 2006 ces travaux qui étaient

censés perdurer. Qui vous dit que les futurs travaux que vous allez effectuer à un coût de milliers d'euros, vont encore être bénéfiques ? »

Mme BRIFFARD : « Dans le cahier des charges que nous allons monter, nous allons exiger qu'il y est pendant une période de durée un suivi des travaux afin qu'au moindre problème, ce soit détecté et qu'ils interviennent. »

Mr VITAUX : « Y a-t-il une obligation de résultats ? Dans ce cahier des charges, est-ce qu'il y aura donc une assurance, même s'il n'y a pas d'assurance pour le gazon, mais pour les travaux en souterrain, il y a pour tous travaux de fondation ou d'assainissement, il y a toujours des garanties des assurances ? »

Mme BRIFFARD : « Nous le verrons par la suite, pour l'instant le cahier des charges n'est pas encore réalisé, nous allons partir déjà de la demande de subventions. »

Mme le Maire : « Nous allons nous assurer de la capacité technique de Labo sport pour nous aider à faire un dossier le plus possible « béton » même s'il s'agit de gazon. »

Mme BRIFFARD : « Je pense que Labo Sport, c'est quand même une Société sérieuse parce qu'ils interviennent sur de nombreux problèmes de stades entre autres ils sont intervenus sur le stade de Nantes, également sur des stades à l'étranger. C'est une entreprise vraiment compétitive. »

Mme le Maire : « Je vous invite aussi à vous reporter à la fin, dans les décisions, la n° 096.09, passation des contrats avec la Société Labo sport pour la réalisation d'un contrôle technique complet dans le cadre de la rénovation prochaine de l'aire de jeux en gazon naturel du Stade des Près Salés. »

Mr VITAUX : « Le coût global de cette prestation d'étude pour Labo sport ? »

Mme le Maire : « L'étude de départ a été votée au Conseil : 4 340 euros. »

Mme BRIFFARD : « Cela ne s'arrête pas à cette simple étude. Nous pouvons souvent les avoir et ils sont là à notre écoute. »

Mme le Maire : « 4 000 euros, ce n'est pas « le bout du monde. Pour des experts de ce niveau et nous souhaitons qu'ils nous assistent pour vérifier le travail de celui qui aura le marché. En tout cas, ils ne peuvent pas avoir le marché, ils ne font pas cela. Ce sont des experts nationaux. »

Mr VITAUX : « Nous avons tout à l'heure parlé de la tribune, il va donc y avoir dans un premier temps une réfection de la pelouse et dans un deuxième temps il y aura la réfection de la tribune également ? »

Mme le Maire : « Nous travaillons également sur ce sujet là. Mais beaucoup de gens se dérobent, je ne peux pas en dire plus, des gens de ceux qui ont fabriqué, aujourd'hui, ne viennent même pas au rendez-vous, ou bien, lorsqu'il y a un rendez-vous, ils envoient un stagiaire qui ne connaît pas du tout le dossier. »

Mr VITAUX : « Pouvez-vous nous rappeler les différentes entreprises qui avaient fait cette tribune ? »

Mme le Maire : « Je parle du Cabinet d'architectes. »

Mr GAOUYER : « Je rappelle le prix de ce Stade qui devait être fait très vite, il est revenu à 2 049 000 euros pour la construction du Stade, et 328 042 euros pour l'acquisition des terrains nécessaires pour le construire. Et un petit ajout : aucune subvention. »

Mme le Maire : « Mais les délais ont été tenus. »

Mme BRIFFARD : « Je crois avoir dit l'essentiel, le diaporama montre bien les vrais difficultés de cette pelouse. »

Mme le Maire : « Je souhaiterais poser d'abord une question au Conseil Municipal : doit-on continuer ou doit-on s'arrêter ? Sur ce dossier, Mr VITAUX a émis une hypothèse, doit-on le rejoindre Mr VITAUX sur la question d'arrêter, ne pas faire de réfection, envisager une autre destination à ce lieu ? »

Mr VITAUX : « Madame le Maire, je vous remercie de votre question et je voudrais faire remarquer à mes collègues quelque soit le groupe, qu'il ne faut surtout pas dans ce cas de décisions, avoir pour autant l'esprit de groupe, nous l'avons, il faut plutôt avoir l'esprit de réflexion et de logique, et de dire avec un bon raisonnement, il faut à un moment donné, lorsque l'on ne peut plus, dire on arrête. »

Mme le Maire : « Effectivement, à un moment quand on ne peut plus, on arrête. Mais, il est important de voir que l'on s'aventure vers une dépense de l'ordre de 400 000 euros, sur quelque chose pour lequel nous avons déjà remboursé beaucoup d'intérêts, un tout petit peu de capital, et un investissement qui est de plus de 2 millions d'euros.

Chacun en responsabilité pense ce qu'il veut, lundi dernier lors d'une réunion au Mont Vitot, deux personnes qui m'ont rejoint sur un problème technique me disant « si nous avions su, nous aurions réclamé qu'il reste là haut, nous avons l'impression de nous laisser faire, quand nous avons signé une pétition contre l'installation au Mont Vitot, et nous aurions souhaité avoir cet équipement. » « Les gens regrettent un peu d'avoir signé un peu facilement à l'époque une pétition.

Aujourd'hui, il est en bas, il n'est pas en haut, à mon sentiment personnel, il faut continuer, nous avons des devoirs, il me semble, vis-à-vis de tous ceux qui utilisent cet équipement, il n'est pas fait comme nous l'aurions souhaité, il y a certainement eu des difficultés d'ordre technique, peut-être induit par certains qui ont tenu à faire une pétition avec un démarchage, probablement non éclairé auprès de certains.

Aujourd'hui, je rappelle quand même, ce n'est pas un lieu où nous ramassons énormément de canettes de bière quoique certains aient voulu faire courir à l'époque : « vous verrez beaucoup d'autobus, vous aurez beaucoup de canettes de bière, vous aurez beaucoup de gens qui crient. » Ce n'est pas le souci sur ce Stade et les choses étant faites, il est en bas, à mon sens, il faut lui donner des chances de mieux exister avec une bonne Société qui nous suivra techniquement et qui réalisera ce qui est nécessaire. Dans un contexte aussi difficile aujourd'hui, des équipements sportifs, ceci est encore plus nécessaire que cela ne l'a été par le passé. »

Mr VITAUX : « D'après Labo sport, y a t-il eu des cas similaires de pratique d'intervention de la part de Labo sport dans ce même type de complexité, pour pouvoir ensuite retrouver un terrain plus praticable ? »

Mr HENNEBICQUE : « Lorsqu'ils ont fait la présentation du diaporama, ils ont montré des expériences dans d'autres terrains de sport qu'ils ont bien remis en état suivant leurs directives. »

Mr VITAUZ : « N'est-il pas prématuré puisque vous avez également proposé la même idée de question que la mienne, de réfléchir ou non sur l'utilité de continuer, est-il donc possible d'envisager de créer un groupe de réflexions, une commission pour le devenir de ce terrain ? »

Mme le Maire : « Nous verrons en fonction du vote qui va avoir lieu à l'instant, c'est une question qui se pose après ce vote que l'on va faire maintenant.

Compte tenu de ce qui s'est dit au débat, il faut faire un deuxième vote, qui va donc avoir lieu en premier, qui est : faut-il arrêter l'usage footballistique à cet équipement ? Qui s'abstient de répondre à cette question ? Personne. Maintenant, dans le cadre de cette question : arrêter la destination au football, qui est pour ? 2 personnes sont pour l'arrêt de l'usage footballistique, donc j'en déduis Mesdames et Messieurs que tous les autres sont favorables à une continuité d'usage footballistique, donc le sujet est clos et nous passons à la question de Mme BRIFFARD.

Mr VITAUZ, vous voulez évoquer quoi ? »

Mr VITAUZ : « Je voulais rappeler que le type de questions qu'il fallait poser n'était pas celui là. La question qu'il eût été bon de poser c'est : faut-il ou non continuer à vouloir nettoyer, sauver ce terrain ? »

Mme le Maire : « Je crois qu'en disant arrêt de l'activité footballistique être dans le cadre de ce que vous souhaitiez. Parce que si vous voulez, vous prenez ma place et vous serez infiniment plus à l'aise sachant le faible pourcentage de voix que vous avez, il vous faut encore attendre un tout petit peu. »

Mme BRIFFARD : « Il faut préciser qu'il reste toujours ce problème d'emprunts. Les travaux comprendront les terrassements dont le décapage de la terre végétale existant sur 34 cm, l'enlèvement du réseau de drainage profond actuel, l'assainissement, la mise en place d'un nouveau dispositif de drainage, l'arrosage et la réalisation de la pelouse même.

L'estimation prévisionnelle des travaux est établie à la somme HT de 416 000 euros, soit 497 536 euros TTC à laquelle s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant HT de 17 605,40 euros soit 21 056,77 euros TTC, sachant que le Conseil Régional de Haute Normandie, souhaite améliorer l'utilisation des équipements sportifs par les lycéens notamment, que la réhabilitation d'équipement sportifs peut être subventionnée par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, par 26 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions, décide :

- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant, à solliciter auprès du Conseil Régional de Haute Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant, à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions,
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant, à signer le marché, à intervenir avec les entreprises.

Mme le Maire : « Je rappelle, que techniquement, il s'agit d'un chantier qui devrait avoir lieu au printemps de l'année prochaine, dans la mesure où c'est la meilleure période pour faire ce

type d'implantation. Ils ne recommandent pas septembre octobre pour ce type de travaux de façon à donner le maximum de chances. »

Mme MALLET : « Je pense que lorsque tout sera « mis à plat » il sera important que le Club respecte aussi l'occupation du terrain selon les experts. Si l'on dit qu'il faut, une fois par semaine, les premiers temps, c'est une fois par semaine. »

Mme le Maire : « Nous en avons parlé avec le Club et ils disent que de toute façon sur le début, ils vont jouer à Franchet, ils ont tellement envie de ne pas revoir le terrain qu'ils ont eu cet hiver, qu'ils prennent des engagements par rapport à cela. Le personnel technique va être formé en ce sens. »

Mme BRIFFARD : « Cela ne semblerait pas être la cause de ces problèmes là. »

6) CONVENTION DE PARTENARIAT « TREMPLIN POUR DEMAIN » AVEC LA SOCIETE ALCATEL-LUCENT FRANCE

Depuis plusieurs années, le Centre de Compétence Industrielle d'Alcatel-Lucent EU accueille des apprentis.

Grâce au « Tremplin pour demain », la Mairie de Eu et Alcatel-Lucent Eu souhaite aller au-delà de la formation.

Par la réalisation d'un site internet, les apprentis de Alcatel-Lucent mais également les apprentis et étudiants du Lycée de Eu, disposent d'une structure d'échange directe avec les agences de travail locales en vue de les aider dans leur insertion professionnelle.

Dans ce contexte, la Direction du Centre de Compétence Industrielle d'Alcatel-Lucent Eu propose la signature d'une convention avec la Ville d'Eu pour définir les modalités de cet accord de coopération et de partenariat.

Par cette convention, la ville d'Eu deviendrait partenaire du site internet « Tremplin pour demain ». Elle disposerait d'un droit d'accès à ce site, ce qui lui permettrait de consulter les CV déposés en vue de proposer un emploi. Un code d'accès permettant son identification lui sera attribué personnellement par le prestataire ayant réalisé le site internet.

La page d'accueil du site Internet « Tremplin pour demain » permet un accès direct au site internet de la municipalité grâce à l'instauration d'un lien hypertexte et à la présence du logo représentant la municipalité.

La Mairie devra s'engager à déposer sur le site internet « tremplin pour demain », les offres d'emploi dont elle dispose afin d'en informer les étudiants et apprentis inscrits sur le site internet.

Pour ce partenariat, la Ville d'Eu participera financièrement à hauteur de 450,00 € H.T. destinés à financer une partie de la réalisation du site internet.

La convention serait conclue pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention dont un exemplaire est joint en annexe 3.

Mr LENGLET : « C'est un projet non pas de restauration, mais un projet tourné vers l'avenir. Nous avons été sollicités il y a quelques semaines, quelques mois par la Société Alcatel-Lucent, pour nous associer par convention à un projet qu'ils ont établi qui s'appelle Tremplin pour demain. Il s'agirait de lier la Mairie de Eu avec l'entreprise Alcatel-Lucent sur un projet concernant les apprentis.

La Société forme depuis plusieurs années des apprentis, elle souhaiterait aujourd'hui pouvoir non seulement les former, mais les placer à l'issue de leurs formations, leur trouver un emploi. Dans ce contexte, la Société cherche tous les concours nécessaires pour réaliser ce projet et elle a fait appel entre autre à la Mairie de Eu pour s'associer à cet effort. Nous serions amenés à signer une convention pour devenir partenaire du site internet Tremplin pour demain. La Mairie aurait un accès à ce site, ce qui permettrait de mettre en relation les CV déposés par les apprentis ou autres mêmes que ceux que forme Alcatel, d'avoir donc accès à ces CV et de les mettre en rapport avec des offres d'emploi.

Pour que nous participions à ce partenariat, à cet effort, il nous faudrait signer une convention. Cette participation coûterait la première année 450 euros destinés à financer une partie de la réalisation du site internet, et les années suivantes, cela nous reviendrait, si nous nous engageons pour plusieurs années (mais la convention ne prévoit pour l'instant qu'une année d'engagement), si cela était renouvelé, cela ne nous coûterait plus que 8,06 euros par mois, les années suivantes ce serait 96,67 euros.

Je vous invite, personnellement, à autoriser Mme le Maire, à signer cette convention avec Alcatel-Lucent, qui a pour but d'aider nos jeunes à trouver un emploi, et l'emploi le mieux adapté aux compétences acquises.

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions, des remarques ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

7) FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Madame le Maire propose à l'Assemblée que la Commune apporte sa contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes. Ce Fonds a apporté en 2008 des aides à plus de 2 430 jeunes seinomarins que ce soit en termes de soutien à leur insertion ou d'aide à leur subsistance, pour un montant de 1,2 million d'euros.

Ce dispositif, à l'initiative du Département, est financé en partie par la participation volontaire des communes sur la base de 0,23 € par habitant pour 2009 (participation identique à 2008).

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour le versement d'une contribution financière de 0,23 € par habitant pour 2009 au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents à intervenir avec le Département de Seine-Maritime qui assure la gestion administrative, comptable et financière de ce dispositif.

Mme ROBILLARD : « Comme l'année dernière, nous parlons du fond d'aide aux jeunes. C'est un fond qui vient en aide comme son nom l'indique aux jeunes de 18 à 25 ans, qui sont dans des actions de formation. Pour venir en aide au niveau de la formation, cela peut être effectivement

pour le financement, mais aussi pour des transports pour financer l'achat d'un scooter pour se déplacer. Cela peut être de l'alimentation sur le lieu de formation, cela peut être sur du logement lorsque les jeunes n'ont pas de logement, cela peut être sur divers programmes au niveau des jeunes.

Le fonds d'aide aux jeunes, à titre d'information, a aidé plus de 2 430 jeunes en Seine-Maritime l'année dernière en 2008, pour un montant de 1,2 millions d'euros. Le financement de la Commune est basé sur le nombre d'habitants à hauteur de 0,23 euros. »

Départ de Mr GAOUYER.

Mme MALLET : « Vous nous avez donné les résultats sur l'année 2008 pour les seinomarins. Peut-on tout en respectant l'anonymat, savoir combien d'eudois ont été aidés ?

Mme ROBILLARD : « Je vais essayer de récupérer tout ceci pour le prochain Conseil Municipal, car les dossiers sont montés essentiellement par la mission locale avec Madame DAMERVAL qui intervient sur le secteur de Eu, mais également avec les assistantes sociales du secteur. Donc, je récupère cela pour le prochain Conseil Municipal et nous le ferons en même temps que le F.S.L. »

Mme le Maire : « Le bilan avec la mission locale est en cours d'être fini »

Mme MALLET : « Vous ferez ce que vous voulez en juillet. »

Mme ROBILLARD : « Mais la réponse sera quand même dans le compte rendu. »

Mme le Maire : « Les jeunes demandent de plus en plus car ils sont de plus en plus dans le besoin. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une contribution financière de 0,23 € par habitant pour 2009 au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes et autoriser Madame le Maire à signer les documents à intervenir avec le Département de Seine-Maritime qui assure la gestion administrative, comptable et financière de ce dispositif.

8) TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEURE

Par délibération en date du 25 mars 1987, le Conseil Municipal a décidé la création d'une taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes en vue d'une application au 1^{er} janvier 1988. Par délibération en date du 25 septembre 2001, il a été décidé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2003 les tarifs légaux maximum en matière de taxe sur les emplacements publicitaires fixes, qui sont revus chaque année par la loi de Finances. Pour l'année 2008, le tarif appliqué était de 14 € par m² pour la 1^{ère} catégorie.

La loi n°2008-776 du 4 août 2008 prévoit dans son article 171 l'instauration d'une nouvelle taxe sur la publicité extérieure et supprime les anciennes taxes sur les affiches ainsi que sur les emplacements publicitaires.

Cette nouvelle loi a permis :

- de fusionner les deux taxes en une seule,
- de taxer uniformément l'ensemble des dispositifs grands formats et des pré enseignes
- de distinguer trois tarifs, selon la taille de la commune,
- d'élargir l'assiette de la taxe à l'ensemble de l'affichage permanent

- . les enseignes situées sur les commerces
- . les pré enseignes
- . les pré enseignes « dérogatoires » c'est-à-dire les petits panneaux qui prolifèrent aux entrées de ville et qui n'étaient pas taxées
- . le mobilier urbain.

La commune percevant déjà la taxe sur les emplacements publicitaires doit délibérer pour préciser les conditions d'application de la nouvelle taxe.

Cette délibération doit être prise avant le 1^{er} juillet 2009 pour une application au 1^{er} janvier 2010. Elle doit aussi fixer les tarifs, les exonérations possibles et les majorations.

Mr LEVESQUE : « A la Ville d'Eu, depuis le 25 mars 1987, il a été mis en place une taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes qui a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 1988. En 2001, il avait été décidé d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2003 les tarifs légaux maximum en matière de taxes sur les emplacements publicitaires fixes. Ces tarifs sont revus chaque année par la loi de finances. Pour l'année 2008 le tarif appliqué était de 14 euros par mètre carré pour la première catégorie.

Il se trouve que le 04 août 2008 une loi a été promulguée, la loi 2008-776, qui prévoit dans son article 171 l'instauration d'une nouvelle taxe sur la publicité extérieure supprimant les anciennes taxes, sur les affiches, ainsi que celles sur les emplacements publicitaires. Cette nouvelle loi permet à la fois de fusionner les deux taxes en une seule, de taxer uniformément l'ensemble des dispositifs grands formats et des pré-enseignes, de distinguer trois tarifs selon la taille de la Commune, d'élargir l'assiette de la taxe à l'ensemble de l'affichage permanent, c'est-à-dire les enseignes situées sur les commerces, les pré-enseignes, les pré-enseignes dérogatoires (tous ces petits panneaux qui prolifèrent aux entrées de Ville, et ces panneaux n'étaient pas taxés), et le mobilier urbain.

La commune, percevant déjà la taxe sur les emplacements publicitaires, doit délibérer pour préciser les conditions d'application de cette nouvelle taxe. Ces délibérations doivent être prises avant le 1^{er} juillet 2009, afin qu'elles soient applicables au 1^{er} janvier 2010. Elle doit également fixer les tarifs, les exonérations possibles et les majorations. »

La ville d'Eu ayant moins de 50 000 habitants, les tarifs sont les suivants :

	Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique		Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	
	Superficie de + de 7 à 12 m ₂	Superficie >à 12 m ₂ et <à 50 m ₂	Superficie >50 m ₂	Superficie = ou <à 50 m ₂	Superficie >50 m ₂	Superficie = ou <à 50 m ₂	Superficie >50 m ₂
Commune – de 50 000 habitants	15 €/m ₂	30 €/m ₂	60 €/m ₂	15 €/m ₂	30 €/m ₂	45€/m ₂	90 €/m ₂

« Sont exonérés d'office :

- les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant les spectacles,
- les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 7 m² ce qui évite de taxer les petits commerces. »

Mr VITAUX : « Pouvez-vous m'expliquer ce que sont les pré-enseignes, d'une part et ces totems qui défigurent l'entrée de Ville qui ont été implantés « n'importe comment » ces derniers temps sont-ils compris dedans ? »

Mme le Maire : « Des totems, il y en a mais ce n'est pas sur notre Commune. Par exemple Mc Donald, ce n'est pas un totem sur notre Commune. Qu'appellez-vous un totem ? »

Mr VITAUX : « Je parle par exemple des totems entrée de la rue Piétonne, sur le parking de Super U. »

Mme le Maire : « Les sucettes, d'abord, définissons ce qu'est une pré-enseigne ? »

Mr LEVESQUE : « Les pré-enseignes, cela concerne une inscription forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble, là où s'exerce une activité déterminée. Il y a également ce que l'on appelle les pré-enseignes dérogatoires. Voilà la définition donnée sur les fiches techniques concernant cette taxe. »

Mme le Maire : « Les petits panneaux qui se situent lorsque l'on descend la Côte d'Abbeville, à priori, ne doivent indiquer que des hôtels restaurants, des garages et des lieux de distributions de produits du terroir, (ce n'est pas une épicerie). Ce sont les seuls panneaux qui sont théoriquement autorisés. On pourrait peut-être faire du ménage déjà. Ca c'est une pré-enseigne.

Je vous rappelle que, dans la copie concernant le fleurissement de la Ville, a été noté le fait qu'il y avait beaucoup trop de panneaux publicitaires dans nos entrées de Ville.

Il y a donc du « nettoyage » à faire d'autant que certains vont disparaître au motif qu'il y aurait une taxe dessus. Nous avons un gros souci sur cette Côte d'Abbeville et nous avons un gros souci sur l'entrée de Eu depuis Etalondes.

Au dessus d'un magasin, il y a une enseigne. Nous allons prendre l'exemple concret de l'enseigne de Mr DUJEANCOURT, est-on sur un panneau de moins de 7 m² ? Très certainement. En général les panneaux font 80 de haut x 7 m, suivant ce que l'on trouve. Il n'y aurait donc pas de taxe. Ensuite, les personnes qui se trouvent devant la boutique, mettent des petits panneaux pour indiquer qu'ici il y a telle ou telle boutique. Là, nous revenons dans la pré-enseigne. »

Mme MALLET : « Ils sont déjà taxés pour... »

Mme le Maire : « C'est une taxe qui se substitue sur le fait... »

Mr LEVESQUE : « La taxe que l'on propose de faire voter ce soir en fait remplace ce qui existe déjà et par rapport à ce qui a été demandé par la loi qui a été évoquée dans mon intervention initiale. »

Mme MALLET : « Nous avons une loi pour l'occupation du domaine public, lorsqu'il y a des petits panneaux comme cela. »

Mme le Maire : « Justement, cette loi régente ce problème d'occupation du domaine public. C'est pour cela que ça ne s'appelle pas une enseigne mais une pré-enseigne. Nous différencions bien l'emprise de ce type de panneaux. A compter du 1^{er} janvier, il n'y aurait plus cette ancienne taxe mais celle-ci. C'était aussi une taxe, ce qu'il y avait avant. »

Mme MALLET : « Le commerçant sortant ses choux fleurs et ses prunes, ce n'est pas une pré-enseigne cela ? »

Mme le Maire : « Il n'est pas dans cette loi, il continue lui à avoir, dans la mesure où c'est en continuité avec son exercice professionnel. Prenons le cas de quelqu'un qui aurait une terrasse de café. Nous avons les anciens produits qui continuent d'exister. »

Mme MALLET : « Beaucoup de propriétaires touchent des sommes modiques pour avoir un panneau, ou sur leurs murs ou sur leurs terrains.»

Retour de Mr GAOUYER.

Mme le Maire : « Celui qui est propriétaire de cet affichage va se repositionner par rapport au fait que c'est « tant » que je donne chez Mr X chez qui j'ai posé mon enseigne de cuisines à fabriquer, vont s'ajouter des taxes, car il « pollue » le paysage, la définition de la pollution étant assez compliquée. Ils occupent le paysage d'une façon considérée comme non harmonieuse. A occuper ceci, ils doivent verser une taxe par rapport à cette décoration judicieuse ou non judicieuse. »

Mme MALLET : « Ces Sociétés qui viennent vous relancer, si nous avions voulu chez nous cela serait « cartonné. »

Mr VITAUX : « Qui va être en charge, est-ce que ce sont les services de l'Etat, les impôts qui vont collecter cette taxe ? »

Mme le Maire : « Pour la collecte oui. C'est une taxe municipale. »

Mr VITAUX : « Donc, un employé municipal va aller de point de vente en point de vente, de maison en maison, lui dire Monsieur, votre enseigne va être taxée maintenant ? »

Mme le Maire : « Oui, nous allons communiquer sur le fait. Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, il y a déjà des Sociétés qui ne sont plus à la Ville d'Eu sachant que, partout ces dispositions sont prises. Comme exemple, ces petits paniers où vous aviez des journaux gratuits pour savoir quelles étaient les maisons à louer ou à acheter. Quelques uns nous ont déjà écrit avant même que l'on ait voté cela, pour dire qu'ils faisaient disparaître ce type de produits, ne voulant pas dépenser... »

Mr LEVESQUE : « Une précision, le redevable de la taxe c'est l'exploitant du support et non pas le propriétaire du terrain. »

Mme le Maire : « Bien sûr, c'est réellement le propriétaire du panneau. Nous sommes bien d'accord que cela sera quelque chose pour 2010. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la création d'une taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.

9) MODIFICATION DE REPRESENTATION DES ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS

Suite à la demande des Conseillers Municipaux représentant la liste « l'Eu Futur », il est proposé les modifications suivantes au sein des commissions et associations :

2^{ème} commission : Economie

actuellement : Mr GOUET François – suppléant : Mr LAMORIL Pascal

proposition de changement : Mr DENEUFVE Gilbert – suppléant : Mr LAMORIL Pascal

3^{ème} commission : Culture

actuellement : Mr DENEUFVE Gilbert – suppléant Mr GOUET François

proposition de changement : Mr GOUET François – suppléante : Mme MALLET

Comité de suivi de label de ville d'art et d'histoire

Mr LAMORIL Pascal – suppléant : Mr DENEUFVE Gilbert
Conformément à la délibération du 29 mai 2009.

CA école de musique

Mr DENEUFVE Gilbert – Conformément à la délibération du 29 mai 2009.

Mme le Maire : « Peut-on être destinataire de courriers de démissions ? »

Mme MALLET : « Non, puisque plusieurs démissionnaires sont absents, donc nous ne pouvons pas faire de courriers, cela sera fait pour juillet. »

Mme le Maire : « Souvenez-vous, je l'avais dit et que c'est écrit au compte rendu qu'il fallait des courriers de démissions. Madame RADE posait elle-même la question, je lui ai répondu qu'il fallait des courriers de démissions. J'ai reçu un courrier de candidature et comprenez bien qu'il faut un courrier de démission sinon cela voudrait dire que vous siègeriez, vous recommencez la fois suivante etc. et vous pourriez tout organiser.

Si vous en êtes d'accord, faites-moi savoir si l'on met cela à l'ordre du jour la prochaine fois ou non, car théoriquement, nous devons suivre l'ordre du jour. »

10) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU LYCEE ANGUIER : ATTRIBUTION DU MARCHE ALLOTI

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il appartient à la Ville d'Eu de réaliser l'aménagement des espaces publics aux abords du Lycée.

Documents distribués en séance le 26 juin 2009

Mr LEVESQUE : « Vous avez eu le temps de regarder le document, donc il appartient à la Ville d'Eu d'aménager les espaces publics aux abords du Lycée. La première tranche de travaux,

dont le démarrage est prévu dans peu de temps (en juillet 2009), est consacrée à l'aménagement du parvis, à la réfection de la voirie, des trottoirs et des réseaux de la rue Adolphe Galy, à la création de places de stationnement sur le chemin de halage (places amovibles).

Des parkings pour les véhicules légers (211) et les autobus (6) de part et d'autre de la Busine, dont les berges seront également aménagées, feront l'objet de la seconde tranche de travaux.

A l'issue de la consultation lancée par la publication en mai 2009 d'un avis d'appel public à concurrence pour une procédure adaptée et sur proposition du maître d'œuvre (architectes ATAUB), les offres des entreprises suivantes ont été retenues, pour un montant total HT de 1 565 634,12 €, soit 1 872 498,40 € TTC.

- Lot 1 (VRD) : Société EBTP pour la somme HT de 390 050,85 € (tranche ferme) et 616 138,90 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 1 006 189,75 € HT.
- Lot 2 (Espaces verts) : Société THELU PAYSAGES pour la somme HT de 31 016,21 € (tranche ferme) et 134 142,38 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 165 158,59 € HT.
- Lot 3 (Eclairage public) : Société FORLUMEN pour la somme HT de 167 793,29 € (tranche ferme) et 226 492,49 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 394 285,78 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions.

Les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au BP 2009 : Compte 23-13, programme 132.

Mme le Maire : « Sur cet ensemble de lots, vous voyez des taux de taxes qui sont importants. La TVA dans les nouvelles dispositions est récupérable l'année d'après, si au total nous dépensons un euro de plus que ce que nous avons investi en 2008. Ce qui est intéressant en trésorerie. Sur les marchés, nous sommes en dessous de ce que la Société ATAUB avait préconisé en proposition financière. Sachant que dans chacun de ces dossiers, il y a des références par rapport au prix mais aussi des références par rapport au produit en question dont le développement durable.

Y a-t-il des questions ? Non. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions.

11) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA RUE GALY : DEMANDE DE SUBVENTION

Mr GREBOVAL : « A l'occasion des travaux d'aménagements des abords du lycée Anguier dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la ville d'Eu, la réhabilitation du réseau des eaux usées de la rue Galy a été décidée pour mettre fin aux désordres occasionnés dans le quartier du lycée par chaque épisode de forte pluie.

La réalisation d'une inspection télévisée par la société Bonnefoy ayant fait état, dès mars 2009, de la détérioration avancée du réseau, l'installation d'un poste de refoulement permettra l'écoulement des eaux actuellement quasiment impossible.

Le montant du projet est estimé à la somme totale HT de 189 513,76 € soit 226 658,46 € TTC, incluant 177 447,34 € HT de travaux et 12 066,42 € HT de maîtrise d'œuvre. Les travaux seront réalisés dès le début du mois de juillet 2009 pour que l'aménagement des abords du lycée comprenant la réfection de la voirie de la rue Galy et la création de places de stationnement ne soient pas retardés.

Les travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement pouvant être subventionnés par le Conseil départemental et étant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
Montant de l'opération (Travaux + maîtrise d'oeuvre) 189 513,76 € HT	Subvention CG (15 %) : 28 427,06 €
	Part ville : 161 086,69 €

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution de la subvention,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise.

Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au BP Assainissement 2009 : Compte 23-15 programme 239. »

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de ce projet,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution de la subvention,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise.

12) REALISATION D'UN SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : DEMANDE DE SUBVENTION

Mr GREBOVAL : « La ville d'Eu étant régulièrement confrontée à des inondations dans certaines de ses rues souhaite mener une politique de prévention afin de limiter les conséquences de ces évènements.

Un schéma de gestion des eaux pluviales à prendre également en compte dans le prochain PLU, permettra de dresser un diagnostic hydraulique, d'établir une cartographie du risque inondation à l'échelle communale, de réaliser le plan d'ensemble des réseaux et de proposer des solutions aux dysfonctionnements.

Le schéma de gestion des EP est en effet une analyse détaillée des axes naturels de ruissellement, des zones d'infiltration ou d'expansion de crue, de la gestion des eaux pluviales actuelles et futures, de la protection de la ressource en eau potable.

Les études concernant l'assainissement pluvial pouvant être subventionnées par le Conseil Départemental avec une forte majoration dans le cas de l'inscription d'une opération au COGE (contrat d'objectifs de gestion de l'eau) et étant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
Montant estimé de l'opération 40 000 € HT	Subvention CG (70%) : 28 000 €
	Part ville : 12 000 €

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès, du Conseil départemental la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à engager l'étude sous réserve de l'attribution de la subvention,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le bureau d'étude.

Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au BP 2009 : Compte 23-15 programme 74. »

Mme le Maire : « Avez-vous des questions à poser sur cette gestion des eaux pluviales ? Je vous précise qu'il est indispensable de passer aux études avant de faire des travaux, si nous voulons être subventionnés pour ces travaux, cette étude est indispensable.

Acceptez-vous que j'engage l'étude sous réserve de l'attribution de subventions, et que je signe les marchés à intervenir avec le bureau d'études ? Y a-t-il des questions ?

C'est la suite logique des réparations des avaloirs. »

Mr GAOUYER : « Quelle est l'attitude responsable de la précédente équipe vis-à-vis de ces inondations à répétition ? Qu'ont-ils fait depuis 1490 (lorsque les inondations ont commencé), qu'ont-ils fait depuis cette époque là ? »

Mme le Maire : « Un petit peu facile comme question. »

Mr VITAUX : « Oui, j'allais dire, c'est peut-être pour plaisanter mais on va pas tout le temps chercher des poux à l'ancienne équipe. »

Mme le Maire : « Ces dix dernières années, il aurait été logique que le syndicat soit constitué, d'être actif sur le COGE. Nous essayons de rattraper le temps perdu, de façon à pouvoir avoir le maximum de subventions.

Sur cette Ville qui est bâtie sur l'eau, c'est pour cela que l'on dit « Eu », et aujourd'hui c'est indispensable, sachant que la rue de la Teinturerie a été inondée deux fois ne serait-ce même que sur l'année 2008, et il est grand temps d'apporter des réponses. Même si aujourd'hui les nouveaux lotissements sont obligés de traiter leurs eaux de pluie sur le terrain. Prenons le cas de la Résidence du Québec, il existe aujourd'hui des routes où l'eau dévale, je prends les cas du Mont Vitot, de la Colline St Laurent, le cas des eaux qui arrivent de St Quentin Lamotte avec le carrefour de la Place Albert 1^{er}. Le nombre de maisons a augmenté et des canalisations se trouvent à un maximum de leurs absorptions avec de l'eau qui arrive à dévaler beaucoup trop vite compte tenu des masses de goudron. Il nous faut travailler en Ville aussi, à remettre plus d'espaces engazonnés pour retenir l'eau, la ralentir dans sa descente, car nous savons bien que c'est le Centre Ville qui souffre dans ces cas de pluies soudaines. Sur la Ville d'Eu, les pluies soudaines, les plus perturbantes sont les pluies d'hiver. Nous travaillons sur le sujet avec nos amis d'Aumale, de la Vallée de la Bresle et y compris des plateaux tout autour, ce qui me permet de dire que je fus très surprise de voir un projet de déchetterie sur l'entrée de St Pierre en Val où nous ne sommes pas concernés par l'étude, alors que cette déchetterie est dans le schéma exact de l'eau émanant pour entrer dans la Ville d'Eu, sur la rue des Canadiens, arrivant par les prairies lorsque nous arrivons sur la Ville d'Eu avant de franchir la Viaduc sur le côté gauche. J'ai trouvé cela un peu gros mais peut-être que bientôt on nous posera la question sur cette déchetterie à usage industriel divers. Ca c'est un aparté.

Y a-t-il des questions sur ces inondations ?

Sur cette étude de ces eaux pluviales, pour tenter après d'avoir un projet contre ces inondations, de maîtriser au maximum. Il reste malgré tout de grandes pluies décennales qui, malgré les équipements, restons modestes, une Ville comme Nîmes malgré des gros travaux reste inondée, les solutions ne sont pas simples. N'oublions pas les gens qui sont en « cuvette » et qui « trinquent » régulièrement de ces montées d'eau. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès, du Conseil départemental la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de ce projet,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution de la subvention,

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le bureau d'étude.

13) **SIUAEP – MODIFICATION DES STATUTS**

Le Syndicat Intercommunal urbain d'eau potable de la Basse Bresle informe la Commune de la nécessité de refondre ses statuts dont le projet est joint en annexe.

Mme GAOUYER : « En qualité de Maire de la Ville, je vous propose d'approuver les nouveaux statuts du SIUAEP sous réserve de modifier le dernier alinéa de l'article 7 – Budget – en remplaçant le mot « habitants » par le mot « abonnés ». Sur la Ville d'Eu, nous avons deux syndicats pour amener l'eau potable. Il ne serait pas logique que pour l'un de ces syndicats, nous versions pour la totalité de la Commune, alors que nous avons aussi à verser sur l'autre syndicat. Il me semble beaucoup plus judicieux que ce soit le mot « abonnés » bien sûr dans le cas du SIUAEP et « abonnés » pour le deuxième syndicat.

Y a-t-il des questions ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SIUAEP sous réserve de modifier le dernier alinéa de l'article 7 – Budget – en remplaçant le mot « habitants » par le mot « abonnés ».

14) **PERSONNEL COMMUNAL :**

A) **Emploi de vacataire**

Madame le Maire, considérant que certaines missions à caractère spécifique et occasionnel peuvent exiger le recrutement d'agent vacataire, propose la création d'un emploi non permanent de vacataire pour les besoins suivants : *accompagnateur dans le cadre du jumelage EU - HAAN*

Mr BARBIER : « Nous allons bientôt accueillir une dizaine d'enfants allemands de la Ville de Haan dans le cadre du jumelage et nous demandons donc au Conseiller Municipal d'acter le recrutement d'un agent vacataire accompagnateur du groupe dans le cadre du jumelage. Le séjour aura lieu du 4 au 18 juillet 2009. »

Rémunération forfaitaire : 660,00 € brut

Nombre de postes : 1

Imputation budgétaire : chapitre 012 article 64131 et suivants du budget ville 2009

Mr VITAUX : « Qu'est-ce qui justifie la baisse de rémunération par rapport à l'année dernière ? »

Mr BARBIER : « Non, il n'y a pas de baisse, nous sommes sur une base plus importante, elle était à 600 euros l'année dernière. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le recrutement d'agent vacataire et la proposition de la création d'un emploi non permanent de vacataire pour les besoins suivants : *accompagnateur dans le cadre du jumelage EU - HAAN*

B) Contrat d'apprentissage du secteur public / Services scolaires

Deux lycéens ont adressé à la Mairie d'Eu une lettre de candidature afin d'être engagé à compter de la prochaine rentrée scolaire dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, à savoir :

- une préparation, en alternance, d'un CAP Petite enfance (Lycée Le Hurle Vent du Tréport).
1^{ère} année à Primevère, 2^{ème} année à Mélusine (1)
- préparation, en alternance, d'un CAP Agent polyvalent de restauration (Lycée Le Hurle Vent du Tréport) pour la cantine rue de la République (2)

Les deux lycéens, accompagnés de leurs représentants légaux, ont été reçus lors d'un entretien.

Le comité technique paritaire devra être saisi pour avis lors de sa prochaine séance fixée au 6 juillet 2009.

Un maître d'apprentissage, dont l'accord sera requis préalablement et après appel à candidature, sera désigné pour chaque apprenti.

Les apprentis perçoivent une rémunération dont le montant, déterminé en pourcentage du SMIC et fixé par décret, varie en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau du diplôme préparé et que le salaire est déterminé pour chaque année d'apprentissage.

Sous réserve de l'obtention de l'agrément de la DDTEFP de la Seine-Maritime (Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), il est proposé la création de 2 postes en contrat d'apprentissage :

- Date d'effet : 1^{er} septembre 2009
- Durée du contrat : 2 ans
- Affectation :
 - (1) Ecole maternelle Primevère (1^{ère} année du contrat)
 - (1) Ecole maternelle Mélusine (2^{ème} année du contrat)
 - (2) Cantine du groupe scolaire Brocéliande
- Rémunération : (1 et 2) 25% du SMIC pendant la 1^{ère} année de contrat
37% du SMIC pendant la 2^{ème} année de contrat

Imputation budgétaire : B.P. 2009 Chapitre 012 article 6417.

Mr LENGLET : « Dans le cadre de notre service scolaire, il est traditionnel d'avoir et de recruter, chaque année, un apprenti, pour l'usage de la cantine scolaire. C'est l'enseignement par alternance, et les stages sont nécessaires pendant deux ans. Ces jeunes étudiants restent une première année, en ce qui concerne la petite enfance à l'école Mélusine, la seconde année, ils font leurs stages à l'école Primevère. »

Mme le Maire : « Attendez Mr LENGLET, je reprends, vous parlez du 1^{er} cas CAP petite enfance qui n'a rien à voir avec la restauration scolaire et après il y a le 2^{ème} cas de la restauration scolaire. »

Mr LENGLET : « Oui, le CAP petite enfance c'est l'accompagnement des institutrices plus tard, dans le travail auprès des enfants et il y a également un recrutement pour devenir agent de restauration, c'est le deuxième poste que l'on pourvoit chaque année. Il y a eu plusieurs candidatures de lycéens étant scolarisés au Lycée du Tréport pour le CAP Petite Enfance. Nous les avons reçu et nous avons discuté avec afin de nous faire une idée de ces jeunes gens avant de les prendre en stage. Nous avons détecté, chez une des candidates, les qualités nécessaires pour bénéficier de cet enseignement par alternance.

En ce qui concerne le CAP Agent Polyvalent de restauration, il n'y avait qu'une candidature d'un garçon qui donnait une grande satisfaction. Ils ont été reçus avec leurs parents, donc l'affaire a été entendue. Il reste à présent à ce qu'après consultation du Comité Technique Paritaire pour avis, il reste à autoriser évidemment Madame le Maire, à opérer ces recrutements.

Le recrutement se fait à partir du 1^{er} septembre, cela fonctionne en année scolaire et le contrat est d'une durée de deux ans. »

Mme MALLET : « Je ne pense pas que ce soit en années scolaires. Nous sommes dans le milieu du travail, nous tournons de septembre à septembre mais ce n'est pas sur le rythme scolaire. »

Mme le Maire : « Non, ce n'est pas sur le rythme scolaire mais c'est un contrat qui commence au 1^{er} septembre. Pour le deuxième contrat, le CAP Agent Polyvalent de restauration, a été signé l'année dernière en septembre, mais que l'élève en question s'est trompé de voie et a arrêté son contrat il y a quelques semaines, ce qui fait qu'on renouvelle, alors qu'à priori, nous aurions dû attendre encore un an pour renouveler ce contrat. Dans le cadre du CAP Petite Enfance, tous les ans, un candidat a son diplôme, nous en recrutons un et nous changeons d'Etablissement scolaire afin qu'il ait deux expériences, puisqu'il est bon en maternelle. Et pour l'autre, il s'agit de quelqu'un qui va démarrer. Je rejoins Mr LENGLET sur la nécessité qu'il soit présenté par les parents. Ce qui permet de voir la motivation par rapport à ce type d'expérience. »

Mme MALLET : « J'avais instauré le système de un CAP Petite Enfance par an afin de ne pas pénaliser si nous avons une demande d'enfant du personnel que l'on privilégiait. »

Mme le Maire : « J'en profite pour dire que lorsqu'un agent est maître de stage, il a une bonification pour cet accompagnement qui n'est pas simple. »

Mr LENGLET : « Le fait de recevoir l'ensemble des candidats, il y en avait 11 pour le CAP Petite Enfance, alors que l'on sait que l'on doit en recruter un seul, cela nous a semblé utile d'avoir une conversation avec eux, éventuellement pour leur donner des conseils pour trouver d'autres solutions, au cas où nous ne les prendrions pas. Ce fut également un entretien positif du point de vue pédagogique pur, c'est-à-dire sur leur orientation. »

Mr VITAUX : « Ces élèves font-ils les mêmes horaires que les agents ? »

Mme le Maire : « Tout se négocie, dans le sens où un certain nombre d'élèves n'a pas de moyen de transport, donc nous faisons en fonction des arrivées d'autobus. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer les contrats à intervenir.

C) Contractualisation d'un emploi permanent à durée indéterminée au Théâtre Municipal

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu l'article 3, alinéa 5, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que le contrat de l'agent chargé de la direction du théâtre arrive à terme le 30 juin 2009.

Afin de permettre la continuité du service et compte tenu de la nature et du caractère permanent des missions, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la création d'un emploi de contractuel au théâtre municipal.

L'emploi sera susceptible d'être occupé par un agent contractuel, conformément à l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il est précisé qu'à l'issue d'une période maximale de six années, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

Madame le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée indéterminée dans l'hypothèse où le candidat retenu, suite à la publicité de la vacance d'emploi et à la procédure de recrutement, satisferait aux conditions posées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Mr BARBIER : « Le recrutement s'effectuera dans les conditions suivantes :

- Grade : Attaché territorial
- Création à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2009
- Niveau de recrutement : L'agent devra justifier des éléments suivants : diplôme universitaire et expérience professionnelle confirmée en matière de spectacle vivant.
- Missions :
 - . Direction du service « Théâtre du Château »
 - . Programmation et organisation d'évènements culturels : conception de projets, recherche de financement, négociation, promotion et diffusion, logistique générale, suivi des actions culturelles, gestion financière et comptable, activités pédagogiques, contrat de spectacle et scène conventionnée, communication et relations publiques.
- Conditions de recrutement : recrutement d'un fonctionnaire stagiaire ou titulaire après appel à candidature et déclaration à la bourse de l'emploi, ou le cas échéant si l'appel est demeuré infructueux, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les conditions de l'article 3 / 5^{ème} alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- Rémunération :
 - . rémunération statutaire dans le cas du recrutement d'un fonctionnaire stagiaire ou titulaire revalorisée suivant la valeur du point et augmentée des primes et indemnités réglementaires s'il y a lieu.

. rémunération correspondant à l'échelon 8 (indice brut 625, indice majoré (524) du grade d'attaché territorial revalorisée suivant la valeur du point et augmentée des primes et indemnités réglementaires s'il y a lieu.

Durée de l'emploi dans le cas d'un recrutement sur la base de l'article 3 / 5^{ème} alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié : durée indéterminée

Imputation budgétaire : Chapitre 012 du budget théâtre 2009.

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? »

Mr VITAUX : « N'y avait-il pas obligation de passer un concours de la fonction publique territoriale pour ce poste, à l'issue de ces différents contrats ? »

Mme le Maire : « Il n'y a pas obligation, en revanche, il y a obligation pour nous après deux contrats à durée déterminée, de faire un contrat à durée indéterminée. Nous étions arrivés au taquet des six ans. »

Mr VITAUX : « A présent, elle aura le statut... »

Mme le Maire : « Non, elle a un contrat à durée indéterminée. »

Mr BARBIER : « Elle reste contractuelle à temps plein. »

Mme le Maire : « Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à proposer l'établissement d'un contrat à durée indéterminée dans l'hypothèse où le candidat retenu, suite à la publicité de la vacance d'emploi et à la procédure de recrutement, satisferait aux conditions posées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

15) CONVENTION ECURIE ROCK – FESTIVAL « MURMURE DU SON »

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les associations « L'écurie rock », le « théâtre des charmes », « la murmure », « le sous marin », « la lune des pirates », accompagnées de la ville d'Eu ont décidé de s'unir pour créer un collectif et mettre en commun un savoir faire dans le domaine de la musique. De ce collectif est né « le Murmure du Son », ex « Grande Marmite ».

Mr BARBIER : « Le festival se déroulera les 3 et 4 juillet au quartier Morris. Il est composé de 3 scènes : une scène intérieure dans le théâtre des charmes, une scène extérieure au quartier Morris et une scène dans l'un des bâtiments de la ville, réservée à la musique électronique.

Une convention de mise à disposition de locaux communaux, de personnel communal et de matériel définit le cadre du partenariat entre la ville et l'association Ecurie Rock et fixe les moyens matériels que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre du festival.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Ecurie Rock.

« Avez-vous des questions sur la convention, je pense que vous l'avez lu ?

Il s'agit de mettre à disposition la salle Michel Audiard, un local qui accueillera la scène électro qui est en fait le bâtiment prêté au Champs de Mars, pour la réalisation des chars. La scène que vous avez régulièrement aux rendez-vous du jeudi ou au Feu de la St Jean. Puis les chalets. Et bien entendu le personnel afin d'aider pour la manutention. »

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ou des remarques ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Ecurie Rock dont une copie est jointe en annexe n°5.

16) OT – AVENANT N°1 AU CONTRAT D'OBJECTIFS

Mme le Maire : « Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération du 15 avril 2009, la signature d'une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de la Ville d'Eu.

Afin d'améliorer l'accueil des touristes et de pallier à la fermeture de l'office de tourisme les dimanches après-midi, il est proposé de mettre à la disposition des visiteurs de la ville, à la loge du musée, des documents de l'office de tourisme et d'autoriser l'agent municipal à fournir des renseignements touristiques.

Afin de définir les modalités de ces nouvelles dispositions, il est proposé la signature d'un avenant n°1 au contrat d'objectifs de l'OT et non pas l'OTSI, Office de Tourisme, le mot Syndicat d'Initiative a disparu depuis assez longtemps.

L'avenant prendrait effet à compter du 1^{er} juillet 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention municipale d'objectifs avec l'office de Tourisme Eu-Vallée de la Bresle dont copie est jointe en annexe 6.

Mme COINTREL : « Il s'agit d'un avenant entre la Ville d'Eu, représentée par Mme la Maire, et l'OT représenté par Mr Jacques RICHARD.

Il a été convenu, pour cet arrêté, ce qui suit : le présent avenant a pour objet de modifier la convention d'objectifs signée par la Ville d'Eu et l'Office de Tourisme Eu-Vallée de la Bresle, approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 09-025 du 15 avril 2009.

L'article 2, compte tenu de l'avenant, le paragraphe 1, relatif à l'accueil des visiteurs, et l'information du public, est complété comme suit : l'OT étant fermé le dimanche après-midi, des documents de l'OT, concernant la Ville et ses sites, sont mis à la disposition des visiteurs à l'accueil du Musée Louis Philippe situés à proximité de l'entrée de la Cour d'Honneur du Château.

Une liste des hébergements hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, campings existants, régulièrement mise à jour par l'OT peut y être consultée. Un calendrier des animations organisées par l'OT y est également affiché. Un cahier de demandes de renseignements et d'observations est tenu à disposition des visiteurs. Il est prit connaissance de son contenu tous les lundis par l'OT pour suites à donner.

L'agent municipal, en charge de l'accueil des visiteurs du Musée, pouvant également renseigner les touristes sur les renseignements habituellement fournis par l'OT, sont en passé à cette

tâche supplémentaire. Nous avons estimé cette tâche environ 1 heure le dimanche, à raison de 25 euros de l'heure, sera comptabilisée par l'OT et la dépense correspondant à cette mise à disposition enregistrée à son budget.

Article 3 : prescriptions diverses : les documents de l'OT, le calendrier, les listes et le cahier sont transmis par l'OT au Musée. Il n'est apporté aucune autre modification à la Convention initiale. »

Mme le Maire : « Cela était prévu lorsque nous avons signé la Convention d'objectifs, que cet avenant viendrait, dans la mesure où nous devons la transparence sur les moyens de personnel mis à disposition des Associations. »

Mr VITAUX : « Quelles sont les principales raisons de non ouverture pour le dimanche après-midi de l'OT, ce sont des raisons budgétaires pour le personnel ? »

Mme le Maire : « C'est à eux d'organiser leur temps, ils ont un budget de 195 000 euros pour cela, plus ce qui émane d'une proportion de la taxe de séjour. Ils considèrent qu'ils n'ont pas de disponibilité de temps avec ce budget là. Comme ils sont Office de Tourisme 3 étoiles, ils se doivent d'être ouverts le dimanche, donc c'est nous qui offrons la prestation à leur place. »

Mr VITAUX : « Y aura-t-il une formation pour le personnel ? »

Mme le Maire : « Non, la personne est tout-à-fait adaptée pour faire ce type de prestation. Mais, par rapport à Madame PERROT-LAMBERT, nous nous devons de mettre dans l'avenant les conditions précises de ce que cela représente financièrement, dans la mesure où cela s'appelle des avantages en nature.

Y a-t-il d'autres questions ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention municipale d'objectifs avec l'office de Tourisme Eu-Vallée de la Bresle.

17) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire

- N°074/09 Tarif pour entrée au spectacle Théâtre-chansons « Un beau dimanche de mai » du 24 mai 2009 – Salle Audiard.
Tarif unique : la place : 5 €
- N°075/09 Passation d'une convention avec Mr RICHARD – 76260 EU – pour le prêt à la ville d'Eu, d'objets en verre, qui feront l'objet d'une exposition temporaire à la Chapelle du Collège.
Mise à disposition gratuite mais prise en charge du gardiennage et de l'assurance des objets durant l'exposition.
Durée de la convention : 1^{er} juin au 15 septembre 2009.
Inscription au Budget Primitif de l'année 2009 à l'article 616-33.
- N°076/09 Passation d'une convention avec Mme COCHON – 76340 BLANGY SUR BRESLE pour même objet et conditions que la décision n°075/09.

- N°077/09 Passation d'une convention avec Mme GUERLAIN – LE TREMBLAY SUR MAULDRE – pour le prêt à la ville d'Eu, de flacons de parfum, qui feront l'objet d'une exposition temporaire à la Chapelle du Collège.
Les conditions sont les mêmes que la décision n°075/09.
- N°078/09 Passation d'une convention avec le MUSEE DE LA VERRERIE DE BLANGY SUR BRESLE pour le prêt d'objets en verre.
Les conditions sont les mêmes que la décision n°075/09.
- N°079/09 Passation d'une convention avec le MUSEE DES TRADITIONS VERRIERES – BOIS DE CISE – pour le prêt d'objets en verre.
Les conditions sont les mêmes que la décision n°075/09.
- N°080/09 Passation d'un contrat avec Madame Marie-Pierre FOURNIER – doreuse ornemaniste – 76160 DARNETAL – pour la restauration des statues des quatre évangélistes (XVIIème siècle) et de la console en bois doré et marbre (XVIIème siècle) de la Collégiale.
Montant de la prestation 6 982 € H.T. soit 8 350,47 € T.T.C.
- N°081/09 Passation d'un contrat de prestations intellectuelles avec la Ste WOR Ingénierie – 76000 ROUEN- pour la réalisation d'une mission de diagnostic des installations électriques de la mairie et l'établissement d'un DCE pour les travaux de remises aux normes.
Montant de la prestation : 13 260 € H.T. soit 15 859 € T.T.C.
- N°082/09 Passation d'un contrat avec l'AME STRONG – 59000 LILLE – pour la production d'un concert le 20 juin 2009 dans le Parc du Château.
Montant de la prestation : 2 205 € T.T.C.
La Commune prend en charge :
 - l'hébergement des artistes
 - la location d'une console 24 pistes et les enceintes pour le son en façade ainsi que le cablage adéquate pour ces enceintes,
 - les frais SACEM.
- N°083/09 Passation d'un contrat d'engagement avec le groupe TEXAS LINE – 76850 ETAIMPUS - pour la production d'une prestation musicale qui aura lieu le Jeudi 23 juillet 2009 dans le jardin à la Française.
Montant de la prestation : 642 € net hors charges sociales réparties entre quatre musiciens qui seront réglés par guichet unique.
La Commune réglera également :
 - les charges sociales du cachet des artistes,
 - les frais de restauration (Montant équivalent à 16 € par repas et par musicien)
 - une indemnité forfaitaire de transport de 100 € T.T.C. correspondant au kilométrage aller et retour d'un ou plusieurs véhicules selon le matériel utilisé.
 - les droits d'auteur.
- N°084/09 décision annulée et remplacée par la décision n°103/09.

- N°085/09 Passation d'un marché avec la SAS LABOR HAKO – 78375 PLAISIR – pour l'achat d'une balayeuse de voirie HAKO Citymasteur 2000 destinée aux services techniques.
Montant de l'acquisition : 77 942 € H.T. soit 93 218,63 € T.T.C.
Dépense inscrite au budget 2009 – imputation budgétaire : article 2182.
- N°086/09 Passation d'un avenant n°1 au marché d'assistance technique et d'achat de denrées alimentaires pour les cantines scolaires passé avec la Ste ANSAMBLE BREIZ RESTAURATION – 56000 VANNES.
En raison de l'absorption de la Société ANSAMBLE BREIZ RESTAURATION par la Société ANSAMBLE, la gestion du marché d'assistance technique et d'achat de denrée alimentaires pour les cantines de la ville d'Eu est transférée par avenant n°1 à la Société ANSAMBLE.
L'avenant laisse inchangé le montant de la prestation, établi en 2007, à 1,14 € T.T.C. par repas (prix pondéré).
- N°087/09 Passation d'une convention de partenariat avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MT ST AIGNAN – pour l'apport d'une garantie financière de 4 000 € T.T.C. pour l'accueil du spectacle « Autour de Pergolèse » qui aura lieu le 22 septembre 2009 à la Collégiale d'Eu.
- N°088/09 Passation d'une convention de partenariat avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MT ST AIGNAN – pour l'apport d'une garantie financière de 1 500 € T.T.C. pour l'accueil du spectacle « La Flûte enchantée » qui a eu lieu le 18 juin 2009 au Théâtre du Château d'Eu.
- N°089/09 Passation d'un contrat avec Mr Rafaël GEORGES – 76200 DIEPPE – Intermittent du spectacle – pour une mission de régisseur de son au Théâtre du Château les 17 (12 h) et 18 juin (12h).
Le montant de la rémunération correspondra à un cachet d'un montant de 300 € brut, pour une durée de travail de 24 h, qui sera réglé directement par la ville.
La Commune prendra en charge les cotisations patronales.
Deux défraiements de 22,40 € correspondant aux indemnités kilométriques seront versés à Mr GEORGES pour deux trajets aller-retour Dieppe-Eu.
- N°090/09 Passation d'un marché à bons de commande de fournitures scolaires avec la Librairie Papeterie DUCLERCQ - 80100 ABBEVILLE –
Le montant de la prestation à engager au titre de ce marché s'élève chaque année au minimum à 8 000 € H.T. et au maximum à 32 000 € H.T.
Les prix sont fermes pendant une durée de douze mois. Les prix du catalogue Majuscule 2009 seront appliqués avec un rabais de 18 % sauf produits mentionnés « à prix net ». Un rabais de 22 % sera également pratiqué au prix des cahiers mentionnés au bordereau.
La dépense est inscrite au budget 2009 (article 6067, fonctionnement).
- N°091/09 Passation d'un marché à bons de commande de fourniture de livres scolaires avec la SARL BRESLE DIFFUSION PRESSE « Maison de la presse » - 76260 EU –
Le montant du marché à bons de commande est compris entre le minimum annuel H.T. de 3 000 € et un maximum H.T. de 12 000 €. Les prix sont fermes pendant la durée du marché. Une remise de 26 % sur le prix public des livres scolaires neufs est appliquée.
Durée du marché : 12 mois à compter de sa notification.

La dépense est inscrite au budget 2009 (Imputation budgétaire : compte 61521).

- N°092/09 Passation d'un marché à bons de commande de fourniture de livres de Noël avec la SARL L'ENCRE MARINE – 76260 EU.
Le montant du marché à bons de commande est compris entre le minimum annuel H.T. de 1 200 € et un maximum H.T. de 4 800 € . Les prix sont fermes pendant la durée du marché. Une remise de 9 % sur le prix public TTC des ouvrages est appliquée.
Durée du marché : 12 mois à compter de sa notification.
La dépense est inscrite au budget 2009 (Imputation budgétaire : compte 61521).
- N°093/09 Passation d'un marché de fourniture de pain destiné aux écoles avec la SARL Pierre GERMOND « Au goût d'antan » - 76260 EU –
Le prix H.T. de la baguette de 400 grammes est fixé à 0,78 €. Le prix H.T. de la boule de campagne est fixé à 1,10 €. Les prix sont fermes pendant une durée de douze mois.
Durée du marché : 12 mois à compter de sa notification.
La dépense est inscrite au budget 2009.
- N°094/09 Passation d'un marché de fourniture de boissons destiné aux écoles avec la SAS BONO DISTRIBUTION – 76350 OISSEL –
Les prix fermes sont fixés comme suit :
- Eau minérale : (0,5l) : 0,162 € H.T.
- Eau minérale : (1,5l) : 0,192 € H.T.
- Cidre doux Loïc Raison (25 cl) : 0,550 € H.T.
- Bière Kronenbourg (25 cl) : 0,45 € H.T.
- Vin blanc pour cuisiner : 1,014 € H.T.
- Vin rouge pour cuisiner : 1,014 € H.T.
- Briquettes de jus d'orange : 0,43 € H.T.
La dépense est inscrite au budget 2009.
- N°095/09 Passation d'une convention de partenariat avec la Région Haute-Normandie – 76174 ROUEN CEDEX – pour l'opération « La Carte Région » destinée aux lycéens afin de leur permettre l'accès à la culture.
Cette convention permet aux lycéens de payer partiellement ou en totalité leur entrée au Théâtre.
Le Théâtre sera équipé d'un terminal de paiement électronique (TPE) destiné à débiter exclusivement « La Carte Région ».
La convention est conclue pour l'année scolaire 2009-2010. Elle pourra être renouvelée pour les deux années scolaires suivantes dans les mêmes conditions sous réserve du maintien du dispositif « La Carte Région » et du vote des crédits nécessaires par le Conseil Régional.
- N°096/09 Passation d'un contrat avec la Société LABOSPORT – 72100 LE MANS – pour la réalisation d'un contrôle technique complet dans le cadre de la rénovation prochaine de l'aire de jeux en gazon naturel du stade des Prés salés.
La prestation comprend le contrôle technique de base, d'un montant H.T. de 12 985 € et trois options permettant le contrôle du complexe de fondation drainant, le contrôle en laboratoire du substrat et la visite en gazonnière pour 4 620,40 € H.T.
Le montant total de la prestation à engager au titre de ce contrat s'établit donc à 17 605,40 € H.T. soit 21 056,77 € T.T.C.

- N°097/09 Passation d'un contrat avec la Ste VISA INFORMATIQUE – 86200 LOUDUN – pour une assistance téléphonique et un support technique concernant une licence Runtime ORACLE supplémentaire pour les services administratifs.
Le montant de la cotisation est fixée à 30,00 € H.T. soit 35,88 € T.T.C. par an. Le montant pour l'année 2009 est de 15,00 € H.T. soit 17,94 € T.T.C.
Le prix de la prestation est révisable annuellement.
Le présent contrat prend effet le 1^{er} juillet 2009. Il est conclu pour une durée de 3 ans.
La dépense est inscrite au budget primitif 2009, au compte 6156/020 ADM.
- N°098/09 Passation d'une convention avec Monsieur DUHAMEL Dominique – 80770 BEAUCHAMPS – pour le prêt, à la ville d'Eu, d'objets en verre, qui feront l'objet d'une exposition temporaire à la Chapelle du Collège.
Mise à disposition gratuite mais prise en charge du gardiennage et de l'assurance des objets durant l'exposition.
Durée de la convention : 15 juin au 15 septembre 2009.
Inscription au Budget Primitif de l'année 2009 à l'article 616-33.
- N°099/09 Passation d'une convention avec Madame LERICHE Ludivine – 80770 BEAUCHAMPS – pour le prêt, à la ville d'Eu, d'objets en verre, qui feront l'objet d'une exposition temporaire à la Chapelle du Collège.
Conditions du prêt identique à la décision n°098/09.
- N°100/09 Passation d'une convention avec le MUSEE LOUIS-PHILIPPE – 76260 EU - pour le prêt, à la ville d'Eu, d'objets en verre, qui feront l'objet d'une exposition temporaire à la Chapelle du Collège.
Conditions du prêt identique à la décision n°098/09.
- N°101/09 Passation d'une convention avec Madame GAOUYER – 76260 EU – pour le prêt, à la ville d'Eu, d'objets en verre, qui feront l'objet d'une exposition temporaire à la Chapelle du Collège.
Conditions du prêt identique à la décision n°098/09.
- N°102/09 Passation d'un contrat avec la Ste LIXXBAIL – 92861 ISSY LES MOULINEAUX pour la location d'une autolaveuse BR 651 EDS destinée au gymnase municipal rue de la République.
La Commune aura à acquitter un montant de location de 434,64 € T.T.C. par mois, pendant une durée de 60 mois à compter de la date de livraison.
La dépense sera imputée au compte 6135/411 GYM.
- N°103/09 Passation d'un avenant à la convention de partenariat avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MONT SAINT AIGNAN. – pour l'accueil du spectacle TOA qui a eu lieu le 10 février dernier.
L'ODIA versera une aide de 2 000 € au lieu de 3 000 €.
Cette décision abroge la décision n°84/09.

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? »

Mr VITAUX : « Au point 81 : quels sont les bâtiments concernés ? Est-ce tous les bâtiments communaux ou uniquement la Mairie, ou les Services Techniques, concernés par cet audit ? »

Mme le Maire : « C'est le château. Vous savez, lorsque nous sommes arrivés, Monsieur le Sous - Préfet nous a envoyé un papier, très intéressant à lire qui nous faisait remarquer qu'au Château d'Eu, nous avons encore des porcelaines, et qu'il était susceptible de demander « illico presto » de déménager. J'ai discuté avec Monsieur le Sous – Préfet, en disant que l'on ne pouvait nous faire une pareille chose, compte tenu de nos difficultés, et nous avons convenu d'abord de lancer cette étude pour voir la masse de travail à effectuer dans ce Château, afin d'être en conformité électrique. Cela, c'est la première partie de l'étude. »

Mr VITAUX : « Conformité électrique et je rajouterai de sécurité également, d'un point de vue de l'ascenseur etc. »

Mme le Maire : « Le plus urgent est la sécurité électrique. Dans la mesure où l'ascenseur, maintenant que le logement de fonctions n'est plus occupé, nous avons un escalier d'un côté, ce que nous n'avions pas en possibilité au préalable, il y a quelques années. Nous avons un escalier de secours, au milieu se trouve l'ascenseur. Effectivement, le plus urgent reste l'électricité. »

Mr VITAUX : « Au point 85 que j'associerai au point 102 : n'est-il pas plutôt possible d'envisager une location plutôt qu'une acquisition ? Comme vous l'avez fait pour l'auto laveuse au point 102, était-il possible de faire ce genre de prestation, et quid de l'ancienne balayeuse ? »

Mme le Maire : « Mr GREBOVAL va vous répondre sur l'état de l'ex petite balayeuse qui a subi de gros dégâts. »

Mr GREBOVAL : « Concernant cette balayeuse « la petite Mattieu », nous ne pouvons plus rien en faire, elle est hors service. Nous avons fait un calcul pour la location, en deux ans, nous avons remboursé la machine. Nous avons donc préféré acheter une machine neuve. »

Mr VITAUX : « La petite Matthieu a subi quel genre de dégât. Le dégât du temps ? »

Mme le Maire : « Puisque vous nous tendez la perche sur la Mattieu, c'était une machine de démonstration, c'est-à-dire qu'elle avait déjà subi énormément de dégâts avant d'arriver en Mairie. La Société Mattieu a fait partie du projet d'achat, mais n'a pas été retenue. Nous avons fait des tests sur sites pour voir les capacités des différentes machines. Il y avait différents critères qui faisaient que l'objet le plus intéressant était en troisième position.

Concernant la grosse balayeuse, elle est toujours en état, mais nous avons besoin de pièces. Donc, nous avons acheté la machine décrétee obsolète de la Ville de Mers Les Bains. »

Mr VITAUX : « Pour les pièces ? »

Mme le Maire : « Pour les pièces. »

Y a-t-il d'autres questions ?

Voyant qu'il n'y a pas d'autre question sur ces décisions, je peux faire état de courriers des Amys du Vieil Eu concernant les remerciements sur la subvention ainsi que des mises à disposition de locaux. Les infatigables de la bonne entente sur les subventions pour les manifestations diverses comme Le Trèfle, l'initiation à la randonnée et les journées rando. Le Président de l'Association La Rose Rouge du Liban, pour la subvention qui va leur permettre d'envisager des actions dans le cadre du jumelage ; AVF Accueil Villes Françaises, toujours pour la subvention, le Club de Tir du Canton eudois pour la subvention, Alcool Assistance qui est également une subvention et le soutien moral

en plus, EFS qui est l'Association Française de Sang pour nous préciser qu'à la dernière collecte de mai, il y a eu 223 candidats au don, ils remercient le Maire, par rapport aux organisations, vous vous souvenez que l'on a mis à leur disposition une subvention. Une subvention augmentée leur a été mise à disposition, afin qu'ils s'occupent eux-mêmes des achats liés à l'intendance. La Maison des Jeunes, pour avoir effectué des travaux d'assainissement, sur une salle aménagement d'un espace d'accueil. Ils considèrent que cela améliore l'accueil ainsi que le confort de travail de chacun.

Le Rugby-Club eudois pour le suivi efficace de dossiers, qui a permis d'obtenir des subventions et les missions avec cet argent, auprès des jeunes et des sportifs du secteur. Et puis toujours le Rugby-Club pour avoir permis d'autoriser le prêt de barnums lorsqu'ils ont reçu les Amis Alsaciens.

La Mairie d'Embreville, pour la contribution de la Commune lors de leur premier Festival de Musique actuelle.

Et puis, des remerciements des artistes accueillis en résidence, d'une part un deuxième courrier d'artistes en résidence quand ils ont été là du 04 au 17 mai, et l'autre c'était du 06 au 18 avril, pour le Printemps des Poètes.

Mme le Maire : « A mon tour, je me dois publiquement de remercier : Mr de VAUCORBEIL qui a été très présent sur les manifestations aux jardins, dans le jardin Roseraie et le petit parc du Château d'Eu. Le vendredi, il a accueilli 53 visiteurs ; le samedi 252 ; le dimanche 25 et le thème c'était : le pluriel des termes. Le thème correspondait à la diversité des lieux à visiter. Donc c'était territoires concédés aux Normands et d'autre part nous avions des outils de communication. De belles visites en particulier le samedi dans ce cadre là et le temps était particulièrement propice le samedi, beaucoup moins facile le dimanche.

Et il a glissé la petite carte du Celtic Car Club pour le partenariat pour le deuxième meeting de tuning.

Nous arrivons maintenant au moment des questions. »

Mr DENEUFVE : « Il semblerait qu'il y ait eu des incidents assez graves à la Fête de la St Jean, est-ce que vous pouvez nous donner des informations à ce sujet ? »

Mme le Maire : « Il y a eu des incidents, des incivilités graves avec des jeunes gens garçons ou filles, hommes ou femmes, qui se sont chauffés l'après-midi. Il y en a un qui a été emmené au poste dans l'après-midi. Ensuite, ils ont apostrophé avec des propos racistes les musiciens du soir, des propos sexistes à l'endroit de la danseuse et les gendarmes ont été appelés une première fois. Négociations, canettes de bière à la main, des bouteilles jetées dans le jardin à la Française, chiens qui auraient dû être muselés et qui ne l'étaient pas. Les gendarmes sont repartis.

Ils ont contourné la Fête, sont arrivés de l'autre côté et ils ont chauffé un peu certaines personnes, cherchant la bagarre. Les gendarmes ont été appelés une deuxième fois, ils sont repartis.

La troisième fois le concert avait été interrompu. Les musiciens voulaient arrêter le spectacle, les gendarmes ont été appelés une troisième fois, là ils ont emmené l'individu le plus éméché sachant que les autres étaient costauds, et nous avons du rappeler une quatrième fois et là, ils ont voulu emmener le petit frère. On l'a emmené jusqu'au camion puis là un oncle s'est pointé en disant « je réponds de lui », l'oncle était guère mieux. Les uns et les autres sont repartis. En tout cas des difficultés sur cette manifestation, nous espérons avoir le soutien des forces de l'ordre. Ils sont venus quatre fois, ils en ont mis deux au poste. »

Mr DENEUFVE : « Merci. Des locaux ? »

Mme le Maire : « Oui, des locaux, avec des habitudes dans un certain bar.
Monsieur DENEUFVE est-ce que ca répond à ... »

Mr DENEUFVE : « Oui, ca répond, merci. »

Mme le Maire : « Mais l'affaire ne s'arrête pas là. »

Mr DENEUFVE : « C'est regrettable. »

Mme le Maire : « C'est regrettable. Alors je vous dirai quand même que celui qui a été évacué en premier est en prison aujourd'hui pour d'autres faits bien plus graves, puisqu'il avait déjà eu précédemment de la prison avec sursis, complété par une prison ferme. Il est en prison depuis, aujourd'hui nous sommes le 26, donc d'hier soir. »

Mr VITAUX : « Et la Mairie ne peut pas porter plainte pour perturbations, troubles à l'ordre public. »

Mme le Maire : « Troubles à l'ordre public, oui c'est fait. C'est en cours dans la mesure où ils avaient déjà abîmé plein de jardinières, ils avaient déjà tordu plein de poteaux. »

Mr VITAUX : « La veille des élections européennes. »

Mme le Maire : « Oui par exemple, mais il n'y a pas eu que cela, toujours les mêmes. Et les gendarmes sont appelés à chaque fois. Et à chaque fois, c'est moi qui vais à la gendarmerie puisque je suis la seule habilitée à déposer plainte. Mais j'aimerais mieux travailler à d'autres sujets.

Quand même, gardons un contexte général. La fête de la Musique à notre sens a été un franc succès. Les échos que nous avons et les courriers reçus sur les différents sites ouverts, la variété de musique, en plus le temps s'y est admirablement prêté. Je crois que le jardin de l'Hôtel Dieu a vraiment un cachet très particulier, pour ce type de manifestation, a satisfait tout le monde. La découverte des ruines avec des groupes musicaux, en plus cela fait comme une estrade et le groupe musical n'arrivait pas à terminer le soir car les gens en voulaient encore, et les autres sites ont été aussi très fréquentés. Le feu de la St Jean, les gens emmenés par les cracheurs de feu jusqu'au site, beaucoup de gens n'ont pas vu ce qu'il s'était passé par rapport à ces troubles fêtes. Ca n'a pas fait fuir les gens et au moment où ils ont été plus « enquiquinants », je mesure mes mots, on a allumé le Feu de la St Jean il était déjà 11 heures, et c'est très loin d'avoir été un « fiasco ». Mais c'est regrettable d'avoir un groupe qui n'a pas été maîtrisé, c'est le constat que je fais. »

Mr LEBLANC : « C'est lamentable. »

Mme le Maire : « C'est tout-à-fait lamentable, je suis d'accord avec vous
Monsieur LEBLANC. »

Mr VITAUX : « Le fait d'avoir pris deux personnes en prison ca va calmer... »

Mme le Maire : « Vous savez, je vous dirais que l'alcool sur la voie publique est interdit. Hier soir, ils étaient très très chauds, oui le reste de l'équipe, très très chauds. Je crois que s'ils continuent d'avoir des assiduités là où ils vont, on ne va sûrement vers des jours gais.

En tout cas, Monsieur le Sous - Préfet a été mis au courant de l'intégralité de la soirée et nous nous en sommes encore entretenus ce matin.

Y a-t-il encore d'autres questions ?

Mme RADE : « La Presse nous a informé de l'arrêt de l'opération ticket sport financée par Jeunesse et Sport et le Conseil Général. L'OMS ou la commission sport envisagent-ils de créer une action similaires, comme annoncé par une commune voisine ? »

Mme le Maire : « Je vais répondre sur ce sujet. Sur des nouvelles d'aujourd'hui, nous dire que l'Etat se désengage, le Département se questionne sur ce ticket sport. Il apportera des réponses peut-être par rapport à un nouveau produit. Aujourd'hui le Maire de Dieppe a fait partir un courrier à destination du Président du Département sur ce type de demande. Donc aujourd'hui, il me semble prématuré dans la mesure où nous avons toujours la participation jusqu'à la fin de l'année. Nous poserons cette question à la fin de l'année dans la mesure où nous sommes ravis de cette prestation. En plus la participation augmente à chaque fois. Ces dernières fois, on a réussi à proposer une initiative nouvelle de façon à ce que ce ne soit pas répétitif. Donc, on en discutera ensemble et l'OMS fera très certainement des propositions. On est au mois de juillet, je pense qu'il est un petit peu tôt. »

Mme BRIFFARD : « On avait déjà évoqué ce problème d'arrêt de subventions. Mais pour vous dire que de toute façon l'opération pour le moment n'est nullement arrêtée. On va même créer un nouveau créneau puisque du 06 au 10 juillet, vous aurez une période de tickets sport. Cette discussion a déjà été un peu abordée en OMS. Il est vrai que votre représentant on ne le voit pas souvent en réunion d'OMS. Mais cela a déjà été discuté et on avance tout doucement sur le sujet.

Mais je pense aussi qu'il est prématuré pour le moment de prendre une décision. Entre autre, sur la période du 06 au 10 juillet il y aura encore de nouvelles activités avec la base nautique du Tréport. »

Mme MALLET : « Deux de nos collègues, malgré la demande des familles, se sont vus refuser votre permission de célébrer un mariage. Peut-on savoir quel est le protocole à suivre lorsque l'on veut célébrer ? »

Mme le Maire : « Ceci figure déjà dans un compte rendu de Conseil Municipal. Vous aviez déjà posé la question. »

Mme MALLET : « Des personnes, avant moi, avaient posé cette question au début de la mandature, là deux familles ont fait des demandes explicites. Qu'est-ce qui a fait qu'elles ne pourront pas célébrer ces mariages ? »

Mme le Maire : « Des familles ont-elles fait des demandes par rapport à quelqu'un de leur famille ? Non. »

Mme MALLET : « On est bien d'accord, ça reste famille famille. On ne peut pas marier une amie. »

Mme le Maire : « Non voilà. Et en l'occurrence, une des familles l'a demandé le lundi pour le samedi. N'oubliez pas que, en imaginant que j'ai dit oui si c'était quelqu'un de la famille, ça ne me posait aucun problème de dire oui, puisque nous l'avons fait dans le cadre de Mr LAMORIL qui a marié un de ses enfants. Il faudrait peut-être envisager un peu plus que 6 jours.

Pour que la célébration ait lieu, il faut que la décision du Maire revienne de la Sous-Préfecture. Sinon le mariage n'est pas valide.

Une autre question ? »

Mr VITAUX : « Pourriez-vous nous parler Monsieur GREBOVAL ou vous Madame le Maire des différentes navettes qu'il y a eu ces derniers temps entre la station rue Sémichon dont j'étais l'un des principal témoin et le Boulevard Faidherbe. Quels sont les coûts ? Vous pouvez nous les donner la prochaine fois. Qui supporte ces coûts etc ? »

Mr GREBOVAL : « Nous avons eu un petit problème d'assainissement, c'est un tuyau qui passe sous la Bresle, qui s'est crevé et on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup moins de fluide, qui arrivait à la station d'épuration. Donc on a trouvé la panne. Il a fallu que l'on cherche le tuyau, on a cherché d'un côté alors, qu'en réalité il se trouvait de l'autre. Ce sont des travaux qui ont été faits dans les années 50 et nous avons eu un petit peu de chance car nous avons des plans qui existaient à l'époque à la DDE. Quand elle s'est arrêtée, on a récupéré tous ces plans et nous avons réussi à retrouver le plan de ces travaux.

Pour les véhicules qui circulaient, c'est parce que aussitôt que l'on s'est aperçu de la fuite, on a coupé immédiatement, et cela a été pompé par des camions pour que rien ne se déverse dans la Bresle. C'est pour cela qu'il y avait la navette des camions et là on a fait un branchement provisoire. Après il faut étudier la chose pour voir comment l'on va faire. »

Mme le Maire : « Sur ce chantier là, ça a été pris intégralement à charge par Véolia puisque c'est eux qui sont gestionnaires pour nous. Par contre les travaux, c'est pour nous. Dans le cadre de ces mesures sanitaires nécessaires à une situation. Les eaux refoulées, ce sont les eaux sales. Donc on a fermé la fontaine pendant une semaine pour ce motif là.

Je précise quand même qu'à la fontaine figure la mention « eau non potable ». Nous aurions très bien pu ne pas la fermer. Nous avons considéré que c'était notre devoir de la fermer dans la mesure où il y a eu, depuis probablement un certain temps, le déversement dans la Bresle. Et puis on imagine bien que la Bresle n'est pas parfaitement étanche et peut avoir souillé la nappe phréatique en dessous. Dans la mesure où depuis une semaine le problème est géré, nous avons réouvert. »

Mr VITAUX : « J'aurais une dernière question. Pour préparer les cahiers de vacances de Mr HERBETTE, serait-il possible d'obtenir pour la rentrée de septembre, nous l'avons déjà eu, mais un inventaire de tous les logements et bâtiments municipaux ainsi que tous les logements dits de fonction avec leurs principaux occupants ? »

Mme le Maire : « Il n'y a pas de problème, ce document vous sera donné, ce n'est pas compliqué à faire. » « Y a-t-il d'autres questions ? »

Mr VITAUX : « Quelle est la date du prochain Conseil Municipal ? »

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 10 juillet, car nous aurions dû trop charger le Conseil sinon.

Mr LEBLANC : « Madame la Maire, je voudrais vous poser la question. Pourriez-vous nous faire le point sur la situation économique locale ? »

Mme le Maire : « En combien de temps on fait cela ? Nous allons essayer de le faire plus court. Un petit résumé. Il est dommage de résumer parce que les nouvelles, ce soir, sont absolument catastrophiques. Je vais commencer dans l'ordre.

En premier, nous allons reprendre Alcatel-Lucent. Certains ont eu l'air de sourire l'année dernière au fait que cette Entreprise aurait pu disparaître de notre paysage. Nous les voyons fréquemment et en tout cas, ils espèrent la fin de cette crise car ils sont obligés de ralentir leurs cadences. Compte tenu des difficultés à vendre tous les produits et même aussi à fournir certains produits.

Ensuite, il y a l'Entreprise Eu Moules Plastiques. Cette Entreprise, en urgence, s'est redimensionnée en se séparant de quelque personnel dont un cadre. Ils n'ont pas disparu du paysage et je m'en réjouis, même si je ne me réjouis en aucune façon des disparitions de postes qu'il y a eu à l'interne.

Nous avons en même temps des gros soucis avec Techni Bureau qui a fait un premier plan de licenciement. Ensuite, on a parlé d'un deuxième plan de licenciement, finalement en diminuant le nombre, ce ne sont pas des pratiques que j'aime, quand nous annonçons beaucoup pour ensuite dire moins, c'est comme si d'un coup, nous étions soulagés, c'est catastrophique. Nous travaillons toutes les semaines avec cette Entreprise depuis le milieu de l'été dernier. Ils ont été rachetés au début de l'été. Et en tout cas, aujourd'hui, ils ont abandonné tous leurs négoce pour se concentrer uniquement sur leur métier de fabrication de bureaux.

Ils ont mis en place une nouvelle carte de produits et, pour cela, ils viennent d'obtenir l'aide d'OSEO. Au milieu de la semaine, sachant qu'aucune banque ne voulait leur prêter l'argent avec Mr le Sous-Préfet, nous avons demandé l'action du médiateur de la Banque de France. Nous suivons cette affaire avec intérêt.

Un autre dossier arrivé dans l'entre-fait, c'est l'Entreprise Technic Elec, qui était déjà dans des grandes difficultés depuis 2003, et qui repart sous une autre forme beaucoup plus petite. Ils travaillent pour le compte d'Alcatel.

Un dossier est également arrivé à nous. Nous nous y sommes rendus avec Mr HENNEBICQUE, c'est l'Entreprise Silverwood. C'est une Entreprise de bois qui autrefois, fût l'Entreprise Flamand. Ils ont été rachetés il y a une petite dizaine d'année de mémoire. En tout cas, aujourd'hui, la maison-mère se sépare d'une branche en ayant très certainement organisé, je m'en suis entretenue avec le Directeur, la séparation de cette branche, dans la mesure où le bois qui arrivait sur le port du Tréport, depuis quelques années, arrivait sur le Port d'Honfleur ou de St Malo et ensuite était acheminé par véhicules. Depuis quelques années, il n'avait plus comme mission que de faire des plinthes à faible valeur ajoutée.

Donc, ont été proposés des emplois dans les différents sites de cette Entreprise au personnel. Aucun n'a souhaité partir, dans la mesure où, quand on travaille, souvent son épouse travaille aussi. Est-il facile de partir ailleurs pour faire abandonner l'emploi du conjoint ? Ce n'est pas facile. Le travail du bois, aujourd'hui, peut être porteur mais en tout cas, sûrement pas sur la forme de plinthes. C'est une Entreprise qui va nous quitter au 31 juillet. 21 emplois, il y a un couple dedans, donc ça c'est un dossier où j'ai rencontré les délégués syndicaux, le chef d'Entreprise. Il y a une mesure d'accompagnement qui a déjà débuté. Nous allons avoir énormément de mal dans la mesure où ce sont des gens qui sont entrés à leur premier emploi dans cette Entreprise. Cela ne va certainement pas être simple à leur niveau.

Nous avons un contact répété avec les agents qui ont besoin d'être soutenus et de leur faire des propositions, dont déjà en cours pour certains des projets de formation toujours dans le bois.

Il y a d'autres entreprises qui vont très mal, mais je ne vais pas annoncer de choses dans la mesure où elles ont pris attache auprès de moi, et n'ont pas annoncé de licenciements. Je vous rappellerai quand même, que maintenant il y a deux lundis il y a eu une réunion à Blangy sur le

problème du verre. Il y a des Entreprises qui disent garder leur personnel parce qu'ils ne sont pas en capacité de financer les plans de licenciements.

Et puis, la « cerise sur le gâteau » nous est arrivée aujourd'hui, avec l'annonce de sensiblement moins de 10 % de licenciements à SGD.

Il y aura un autre CE extraordinaire le 09 juillet pour affiner ces propositions.

Je n'ai pas parlé au milieu, excusez-moi de l'avoir oublié parce que l'accord n'étant pas encore signé, il s'agit de l'Entreprise Desbordes avec 13 employés. Nous travaillons avec le délégué syndical de l'Entreprise. La Direction du travail et de l'emploi. Juste avant le Conseil Municipal, j'ai rencontré le Président de cette Entreprise Desbordes, pour vous situer quand même, elle a été rachetée par la grande Entreprise Danfoss. Donc là, c'est pareil, on coupe des petites branches après avoir enlevé les brevets et les avoir emmenés ailleurs. En tout cas aujourd'hui, 13 personnes, qui elles aussi ont très souvent commencé dans cette Entreprise, 2 personnes en situation de handicap, je ne m'étendrai pas sur le sujet. Un site pollué signifié à l'Entreprise depuis 2003, donc la nécessité que ce site soit dépollué, la nécessité d'obtenir des fonds de reconversion du site, même s'il est pollué.

Et puis en même temps, je me permettrais d'en rajouter : l'Entreprise Margot, site pollué, toujours pas dépollué. Et il faudra bien que ce travail soit fait.

J'avais l'assurance de Mr le Sous – Préfet que cela serait commencé avant la fin de ce semestre. Il ne reste plus beaucoup de jours. En tout cas, un dossier que j'ai « réactivé » en arrivant en Mairie, car cela me semble être d'importance, que de dépolluer des Entreprises qui ont souillé le sol. Quand on parle de développement durable, je crois que c'est une nécessité de ne pas perdre de vue ce genre de sujet.

Je puis vous dire que la nouvelle sur Saint Gobain Desjonquères est tombée dans le courant de la matinée, dans la mesure où j'ai eu des discussions avec les différents Directeurs ces jours derniers, ce matin et cet après-midi. Sachez quand même qu'à SGD il n'y a plus d'intérimaires. A Techni Bureau il n'y a plus d'intérimaires. A Alcatel, il n'y a plus d'intérimaires.

C'est préoccupant et affligeant, car ce sont des familles. Je reçois demain matin une famille. A Noël, ils travaillaient tous les quatre, ils sont désormais quatre au chômage. »

Mr VITAUX : « Malheureusement, en plus, comment va-t-on payer après ces chômeurs ? ceci est un débat national. »

Mme le Maire : « Ne vous inquiétez pas sur le nombre de chômeurs. Quand on évacue du personnel d'une Entreprise, cela ne compte pas au chômage. Il y a un plan de reclassement qui fait, que les gens ne sont pas comptés dans les lignes du chômage. Et quand même pour vous accompagner sur la réflexion, c'est que là je parle des Entreprises, mais nous recevons Madame ROBILLARD et moi-même la liste de gens au RMI, maintenant qui va s'appeler RSA depuis le 01^{er} juin, ça monte. Et puis aussi, si nous embauchons des contrats d'avenir ou contrats aidés puisque maintenant il y a trois produits, il ne faudra pas renouveler ces personnes car deux contrats de six mois feront deux embauches, qu'un contrat renouvelé cela ne fait qu'une embauche, dans les chiffres ce n'est pas pareil au résultat. »

Mr VITAUX : « Sans vouloir rajouter dans le morbide, on parle bien sûr des gros ensembles qui embauchent du personnel, mais il y a aussi malheureusement les petites structures, les indépendants, les artisans, les commerçants qui souffrent également de leur côté. »

Mme le Maire : « Vous dire que tout souffre, mais vraiment tout. Je peux vous allonger la liste d'Entreprises qui ont enlevé une, deux ou trois personnes. Je pourrais l'allonger, car tous les jours, je reçois ou des gens qui cherchent du travail, ou des délégués syndicaux, ou des chefs d'Entreprises. Et entre autres, j'ai à l'heure actuelle une forte demande de chefs d'Entreprises qui voudraient pouvoir être sur les rangs sur le futur contrat avec Penly. Ils voudraient obtenir les certifications qui leur permettraient de répondre aux appels d'offres. J'ai fait une demande à Mr le Sous – Préfet en ce sens, dans la mesure où il n'était prévu que de travailler avec la Chambre de Commerce de Dieppe.

Mais bien sûr, je ne fais rien pour l'économie. Rien. Ce qui n'est pas une compétence Municipale mais l'accompagnement me semble nécessaire dans le cadre des droits et surtout des devoirs. Je vous assure que j'ai assez peu de mots pour répondre à cette situation de misère qui arrive, où les gens, forcément, courbent l'échine. Tout à l'heure, nous parlions de ces jeunes qui font des sévices. S'ils étaient au travail, peut-être qu'ils se conduiraient autrement aussi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

-=-=-=-